



BULLETIN

SOCIÉTÉ JURASSIENNE DES OFFICIERS

Février 2017 - N° 33



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ JURASSIENNE DES OFFICIERS

N° 33, février 2017

Éditeur:

Comité de la Société
jurassienne des officiers

Rédacteur responsable:

Dimitry Queloz
18, Pré de la Grange
1680 Romont
Courriel:
dimitryqueloz@hotmail.com

Tirage:

1800 exemplaires

Prix du numéro:

Fr. 15.–

Réalisation:

DEMOTEC SA
Graphisme-Imprimerie
Fbg Saint-Germain 5a
2900 Porrentruy

Administration, publicité et impression:

Imprimerie 2000
2900 Porrentruy
Tél. 032 466 55 21
Fax 032 466 72 34

Internet: [www.
militariahelvetica.ch/SCJO](http://www.militariahelvetica.ch/SCJO)

**Photo de la page
de couverture:** Village de
Nalé, place d'armes de
Bure.

Sommaire

Billet du Président (Col Fabien Kohler)	3
La vie de la SJO PV AG 2016	5
Pierre Paupe, le « Gouverneur des Franches-Montagnes », n'est plus Col Hervé de Weck	15
Ernest Leuenberger nous a quittés Col Hervé de Weck	19
Rapport 2016 de la région territoriale 1 à Vicques: Ensemble, vers le succès!	21
La protection de la population en Suisse et dans le canton du Jura Damien Scheder	25
Une table ronde sur le rôle et les missions des sapeurs-pompiers Col Hervé de Weck	31
Victor Emmanuel Thellung de Courtelary: Un penseur maritime biennois Maj Dimitry Queloz	37
1939-1945: le service de renseignement suisse très présent en Ajoie Col Hervé de Weck	39
Le maquis du Lomont, août-septembre 1944 Maj Dimitry Queloz	51
Police aérienne 24: Interview du colonel EMG Peter Bruns Maj Dimitry Queloz	57
La Suisse: une puissance maritime! Maj Dimitry Queloz	65
J'accuse! L'attentat que les services craignaient Bernard Snoeck (Belgique)	73
L'Armata T-14 ou la rupture dans la conception des chars russes Marc Chassillan	75
Et Sysnav inventa la géolocalisation de demain	79
Sécurité, défense, histoire militaire Publications 2015-2016	81

Tout y est

De nombreux extras dans les
Paquets bancaires UBS



UBS propose un paquet bancaire pour chaque phase de la vie. Prix forfaitaire avantageux et gratuit la première année pour les nouveaux clients. ubs.com/paquets-bancaires

Profiter maintenant : souscrire un paquet bancaire en ligne ou convenir d'un rendez-vous pour un entretien-conseil.

Gratuit*
la première année



* Gratuit la 1re année pour les nouveaux clients et pour les clients UBS sans carte V PAY ou Maestro. © UBS 2016. Tous droits réservés.

Billet du président

Il y a quelques mois, le Parlement a approuvé avec une forte majorité les principes du développement de l'armée (DEVA). Politiquement, cette décision est favorable pour la sécurité de notre pays et permet la planification à long terme de l'armée. Avec le DEVA, une armée efficace et crédible, qui remédiera aux défauts actuels, sera progressivement mise en œuvre dès l'année prochaine. Grâce à une enveloppe garantie de 20 milliards de francs pour les quatre prochaines années, le DEVA crée les conditions matérielles et financières nécessaires pour développer une armée de milice forte, bien équipée, mobilisable et possédant un ancrage régional décentralisé. Ces améliorations sont nécessaires. En particulier, vu les diminutions budgétaires régulières depuis de nombreuses années, il faut relever l'enveloppe financière obtenue. Cet élément essentiel garantira les ressources financières nécessaires à l'adaptation positive des structures de l'armée. À cet égard, il est heureux de constater que la tentative de référendum n'a pas abouti, les opposants n'ayant – heureusement – pu récolter le nombre de signatures nécessaires.

La mise en place du DEVA ira très vite. La plupart des hauts responsables de l'armée sont maintenant connus. Durant les mois qui viennent, ceux-ci auront pour tâche d'assurer une transition réussie vers les nouvelles structures. Le DEVA entrera en effet en vigueur progressivement dès le 1^{er} janvier 2018.

À court terme, il s'agira donc de mettre en œuvre le DEVA. Cela ne pourra toutefois pas



se faire sans la garantie d'un équipement complet et moderne, ni sans la garantie d'effectifs suffisants. À ce sujet, les réflexions en cours concernant l'obligation de servir, et en particulier le service civil, devront aboutir, en adéquation avec les principes fixés par le DEVA.

À moyen terme, la question de la sécurité de notre espace aérien et le renouvellement de notre flotte d'avions de combat doivent être repensés de façon urgente. Il n'est pas indispensable de revenir ici sur les raisons de l'échec de la votation sur le crédit de

financement du *Gripen*. Ces raisons sont nombreuses et bien identifiées. Tirons maintenant parti de ces éléments pour ne pas répéter les mêmes erreurs et poser clairement la problématique, ni plus ni moins. Le nouveau chef du DDPS en est d'ailleurs parfaitement conscient puisqu'il a chargé un groupe de travail d'élaborer et présenter des variantes à ce sujet.

Aujourd'hui, il ne reste plus qu'une trentaine de *F-5 Tiger* et ceux-ci vont continuer à être retirés progressivement du service. Par ailleurs, l'avionneur américain Boeing ne produira plus de mises à jour des *F/A-18 Hornet* dès 2023 et l'armée américaine débutera le retrait progressif de cet avion à cette date. Cet appareil va donc rapidement vieillir pour être totalement techniquement dépassé aux alentours de 2030. De ce fait, il sera nécessaire de combler le départ à la retraite non pas d'un, mais de deux types d'avions. Concrètement, un nouvel avion n'arriverait qu'après le départ à la retraite des *F-5* et à un moment où les *F/A-18* commenceront à entrer dans une phase d'obsolescence technique. L'urgence est bel et bien là. Dans tous les cas, la modernisation des *F-5 Tiger*, afin de les maintenir en état de voler quelques années, représente un coût élevé pour des performances très limitées. Les Forces aériennes estiment qu'il faut acquérir 55 nouveaux avions de combat pour équiper cinq escadrilles. Ce chiffre doit permettre d'assurer l'ensemble des missions en temps de paix et lors de tensions éventuelles.

2017 devrait par conséquent constituer le lancement officiel du projet d'acquisition d'un nouvel avion de combat. Selon la planification actuelle, le calendrier est serré puisque le choix du type d'appareil devrait tomber en 2020. Le crédit d'acquisition serait alors soumis au Parlement en 2022 et la livraison des nouveaux avions pourrait débuter en 2025. Il va sans dire que, potentiellement, divers obstacles politiques et financiers devront être affrontés dans cet intervalle.

La SJO éditera sa nouvelle publication en automne 2017 : « Jura et Jura bernois pendant la Première Guerre mondiale ». Alors que nous célébrons le centenaire du premier conflit mondial, les auteurs, Bernard Roten et Hervé de Weck, ont choisi de mettre en lumière les mesures militaires de défense dans notre région mais également de montrer comment l'industrie jurassienne s'est adaptée durant cette période difficile.

Il y a encore beaucoup à faire. Dans ce contexte, la Société Jurassienne des Officiers, comme toutes les autres organisations similaires, a plus que jamais un rôle important à jouer, au moins sur deux axes. D'une part, participer à la nécessaire information claire et objective en vue de la défense d'une politique de sécurité crédible; d'autre part assurer la nécessaire préservation de notre patrimoine et de notre histoire militaires.

Col Fabien Kohler

PV AG SJO 2016

32^e assemblée générale ordinaire de la Société jurassienne des officiers (SJO), samedi 19 mars 2016 à 16 h 00, Saignelégier, Centre de loisirs.

1. Ouverture de l'assemblée

Une délégation de la fanfare des Pommerats interprète *La Rauracienne* et *l'Hymne national*. L'Assemblée rend hommage aux camarades disparus depuis l'Assemblée générale 2015: le colonel EMG Pierre Paupe de Saignelégier, le colonel André Bacon de Porrentruy, le major Ervin Montavon de Delémont.

Le colonel Fabien Kohler, président SJO, ouvre la 32^e Assemblée générale en souhaitant une cordiale bienvenue aux membres présents et aux invités qui nous honorent de leur présence, en particulier:

- M^{me} Anne **Roy-Fridez**, présidente du Parlement jurassien;
- M. le Ministre Charles **Juillard**, chef du Département des finances;
- M^{me} la Ministre Nathalie **Barthoulot**, cheffe du département de l'intérieur;
- M. Bernard **Varrin**, vice-maire de Saignelégier;
- M. Gaëtan **Vannay**, journaliste et conférencier du jour;
- Lt col Damien **Scheder**, chef de la section Protection de la population et sécurité, cdt arrondissement 9b;
- Br Mathias **Tüscher**, cdt br inf 2;
- Br Guy **Vallat**, cdt FOAP log;
- Br Jacques **Saucy**, ancien cdt br fr 3;
- Br Jean-Pierre **Weber**, ancien cdt br fr 3;
- Col EMG Philippe **Brulhart**, cdt de la place d'armes de Bure et chef du centre d'instr au cbt ouest;
- Maj Benoît **Dumas**, représentant le colonel Yvan Demierre, président de la Société Fribourgeoise des Officiers;
- Cap François **Paccolat**, représentant le colonel Gianni Bernasconi, président de la Société Neuchâteloise des Officiers;
- Cap Eddy **Comastri**, représentant l'Association romande des fourriers suisses, Groupement du Jura;
- CapYan **Lapaire**, président de l'Association des sous-officiers de Reconvilier;
- Cpl Jean-Jacques **Sangsue**, représentant le sergent Yves Domont, président de l'Association des sous-officiers, section Porrentruy-Ajoie;
- M. Yannick **Vernier**, président de la Fédération jurassienne de tir;
- Col Jean-François **Gnaegi**, col Charles **Socchi**, maj **Béat Leuenberger**, présidents d'honneur SJO;
- Col Hervé **de Weck**, ancien rédacteur de la *Revue militaire suisse* et membre d'honneur SJO.
- Ainsi que 40 membres de notre Société.

Retenues par d'autres obligations, plusieurs personnes s'excusent de leur absence et nous adressent leurs meilleurs messages:

- M^{me} Anne **Seydoux**, conseillère aux États;
- M. Claude **Hêche**, conseiller aux États;
- M. Jean-Paul **Gschwind**, conseiller National;
- M. Damien **Rérat**, cdt de la Police cantonale jurassienne;
- Cdt C André **Blattmann**, chef de l'Armée;
- Cdt C Dominique **Andrey**, cdt Forces terrestres;
- Div Philippe **Rebord**, cdt Fo supérieure des cadres de l'Armée;
- Div Roland **Favre**, cdt rég ter 1;
- Div Dominique **Juilland**, ancien attaché de défense à Paris et président de l'Association de la Revue militaire suisse;
- Div Jean-Pierre **Badet**, ancien représentant militaire de la Suisse auprès de l'OTAN;
- Div Frédéric **Greub**, ancien commandant de la div camp 2;
- Br Yvon **Langel**, cdt br bl 1;
- Br Erick **Labara**, cdt br inf mont 10;
- Br Lucas **Caduff**, cdt FOAP infanterie;
- Br René **Wellinger**, cdt FOAP blindés et art;
- Col EMG Stefan **Holenstein**, président de la Société suisse des officiers;
- Col Yves **Charrière**, président de la Société Vaudoise des Officiers;
- Lt col EMG Alexandre **Vautravers**, président de la Société Militaire Genevoise;
- Cap Sébastien **Rohner**, président de la Société des Officiers du Valais Romand;
- Lt col Serge **Bader**, président de l'Union des officiers de réserve de la région de Mulhouse;
- Lt col Jean-Paul **Ketterlin**, président de la section de l'Union nationale française des combattants de Sierentz;
- M. Francis **Bonnemain**, président de la Société d'Artillerie d'Ajoie.
- Ainsi que 23 membres de notre Société.

Une modification de l'ordre du jour est acceptée par l'Assemblée. Etant donné que le seul officier libéré ne peut pas être présent, le point 11 « Libération d'officiers de leurs obligations militaires » est supprimé.

2. Nomination des scrutateurs

Le lt col Damien Scheder et le plt Jean-Luc Eberlin sont désignés comme scrutateurs.

3. Approbation du PV AG SJO 2015

Le PV, publié dans le *Bulletin SJO* n° 32, est approuvé sans remarque, ni question.

4. Rapport du Président

Il y a douze mois, vous m'avez fait l'honneur de me confier la présidence de la Société Jurassienne des Officiers. Après une année à la tête de la SJO, permettez-moi de débiter mon premier rapport présidentiel en rendant hommage à mon prédécesseur, le col Jean-François Bertholet. Jean-François Bertholet a conduit la société durant cinq années avec compétence. Auparavant, il a exercé la charge de caissier, durant cinq ans également. Jean-François Bertholet m'a remis les clés de la maison dans d'excellentes conditions. Je mesure aujourd'hui son engagement et lui adresse ma plus vive gratitude.

Les bonnes choses étant destinées à se poursuivre, je suis heureux de vous annoncer que son engagement ne s'arrête pas. En effet, le colonel Jean-François Bertholet vient d'être élu, le 12 mars dernier à Coire, membre du comité de la Société Suisse des Officiers en remplacement du colonel Jean-François Gnaegi. Jean-François, je te félicite pour cette élection et te souhaite plein succès pour ce nouveau mandat. Jean-François, tu as représenté la SJO au comité suisse durant cinq ans. Je te remercie pour ton engagement sans faille. Je vous invite à applaudir les deux Jean-François.

Ce samedi 12 mars à Coire, à l'occasion de l'assemblée des délégués de la Société Suisse des Officiers, le brigadier Denis Froidevaux a rendu son tablier de président après quatre années très denses et bien menées à la tête de la SSO. Son successeur a été élu en la personne du colonel EMG Stefan Holenstein. Stefan Holenstein est avocat, titulaire d'un Executive MBA de l'Université de Zurich en administration des affaires. Ce Zurichois est officier de milice; il est actuellement directeur de l'Automobile Club de Suisse. Précédemment, il avait siégé à la direction de Santé Suisse. Convaincu de ses compétences, je me réjouis de cette élection et adresse mes meilleurs vœux de succès au colonel EMG Holenstein.

Nous vivons dans un monde complexe et instable. Les risques et les dangers actuels créent une incertitude qui concerne la Suisse au même titre que les autres États. L'année passée nous a rappelé à quel point les équilibres géostratégiques sont fragiles. Développement des foyers de crise, attentats, terrorisme, migrants engendrent des tensions que personne ne peut ignorer. Dans notre pays, il n'est pas inutile de rappeler qu'en matière de sécurité, l'armée est et restera la seule réserve stratégique.

Dans ce contexte, le développement de l'armée représente une réponse adaptée, financièrement et politiquement acceptable aux nouveaux défis. Certes, l'armée verra ses effectifs diminuer à 100 000 militaires, mais elle sera aussi plus forte. Avec un budget annuel de 5 milliards, elle aura les moyens d'aider la population en cas de catastrophe, de protéger les infrastructures critiques en cas de crise et de défendre la Suisse contre une agression militaire. Pour cela, elle doit disposer de militaires bien formés, d'un équipement complet et moderne tout en gardant un ancrage régional qui permettra d'intensifier le contact avec la population. De plus, elle pourra de nouveau être mise sur pied

rapidement en cas de besoin grâce à la réintroduction d'un système de mobilisation.

Cette réforme est planifiée, je l'ai rappelé, dans un contexte international marqué par les crises, mais aussi dans un contexte financier difficile. En effet, les économies prévues dans le cadre du programme de stabilisation 2017-2019 de la Confédération ne manquent pas d'inquiéter. Il est nécessaire de rappeler que l'armée a déjà largement contribué aux efforts d'économie de la Confédération durant les deux dernières décennies puisque son budget a été réduit de 30%, ce qui représente, sur la durée, des économies de plusieurs milliards. Avec un financement de 18,8 milliards sur la durée d'une législature, le besoin financier de 5 milliards par an ne pourra pas être entièrement couvert. Pour rappel, le montant de 5 milliards est déjà un compromis puisque le coût réel du développement de l'armée se situe annuellement à 5,4 milliards. Le risque est donc bien réel que les mauvaises expériences de la mise en œuvre de l'Armée XXI, par manque de ressources, se répètent. Suivant la décision du Conseil national en décembre dernier, le Conseil des États a toutefois adopté la semaine passée un plafond de 20 milliards pour les années 2017 à 2020, ce qui est réjouissant.

Autre élément réjouissant, le Conseil des États, dans sa session de mars a éliminé la seconde divergence avec le National, à savoir la durée des cours de répétition, fixée à trois semaines. Ainsi, sur le plan du législatif, la réforme de l'armée est sous toit. Les effectifs seront réduits de 200 000 à 100 000 militaires (avec un effectif réel de 140 000 militaires). L'école de recrues continuera de durer 18 semaines; il n'y aura plus trois mais deux départs par année. Après l'école de recrues, les soldats seront astreints à six cours de répétition de trois semaines. Notons ici que les propositions de la Société Suisse des

Officiers ont obtenu un écho largement favorable dans ce processus législatif.

Nous pouvons maintenant faire le pari du développement de l'armée dans la direction d'un futur instrument moderne et crédible, porteur d'une évolution tant pour les structures, les matériels, la doctrine, l'instruction et la formation des cadres.

Le développement de l'armée se fera sur plusieurs années à partir de 2018. Pour rappel, ses objectifs sont :

1) Accroître la disponibilité grâce à la réintroduction d'un système de mobilisation.

2) Améliorer durablement la formation des cadres, avec une école de recrue complète, aussi pour les futurs cadres qui paieront leurs galons de manière complète, et ainsi pourront promouvoir leurs compétences de conduite. Il y aura 2 départs d'écoles de recrues par année, une école s'étalant sur 18 semaines, puis 6 cours de répétition d'une durée de 3 semaines.

3) Favoriser un équipement militaire complet, satisfaisant les besoins de l'instruction et de l'engagement.

4) Renforcer l'ancrage régional de l'armée, entre autres, dans les futures divisions territoriales.

Une réforme de l'armée de milice, aussi bien pensée soit-elle, ne peut être un succès qu'à la condition que ses effectifs puissent être régulièrement alimentés. Si globalement le taux d'aptitude reste stable depuis plusieurs années, il n'est plus acceptable de constater que le service civil est devenu une véritable alternative au service militaire.

L'article 1 de la loi sur le service civil fixe les règles de base à respecter pour y accéder : « Les personnes astreintes au service militaire

qui ne peuvent concilier ce service avec leur conscience accomplissent un service de remplacement (service civil) d'une durée supérieure au sens de la présente loi. »

Il ne s'agit pas à ce stade de remettre en cause l'existence même du service civil. Cependant, force est de constater qu'une dérive s'est progressivement installée à tel point que le service civil s'est écarté de sa vocation première, celle de permettre à celui qui souffre d'un conflit de conscience de servir son pays autrement que par son engagement dans l'armée. Il s'avère aujourd'hui que le service civil est devenu une sorte d'acquis utilisé aussi par ceux qui ne veulent pas faire d'armée pour toutes sortes de raisons. Quelques chiffres suffisent à appuyer cette thèse. En 2014, ce sont 5757 astreints qui ont déposé une demande de service civil alors qu'ils étaient 1518 en 2004, soit moins du tiers. Le brigadier Froidevaux, ancien président de la Société Suisse des Officiers s'est récemment interrogé à ce sujet : « Est-ce à dire qu'en 10 ans les problèmes de conscience ont triplé ? » La question mérite à l'évidence d'être posée.

Je le répète, mon propos ne vise pas à supprimer le service civil. Il est naturel que ceux qui se trouvent en face d'un véritable problème de conscience puissent servir autrement que par l'armée. Cependant, force est de constater que le service civil est devenu aujourd'hui un phénomène qui met en péril l'alimentation des effectifs de l'armée. Une réflexion dans ce domaine est nécessaire et urgente.

Les effectifs de notre société se maintiennent entre 150 et 160 membres. Nous enregistrons depuis notre dernière assemblée générale sept nouvelles adhésions, ce qui est réjouissant, et, malheureusement, sept démissions et trois décès. L'effectif de la société est aujourd'hui de 154 membres.

Promotions

- Col EMG Guy **Vallat** au grade de brigadier;
- Lt col EMG Flavien **Schaller** au grade de colonel EMG;
- Plt François **Gigon** au grade de capitaine;
- Plt Tizian **Schmidlin** au grade de capitaine;
- Lt Xavier **Brunner** au grade de premier-lieutenant;
- Lt Sydney **Charles** au grade de premier-lieutenant;
- Lt Robin **Lüchinger** au grade de premier-lieutenant.

Pour régler les affaires courantes et organiser les différentes manifestations, le comité s'est réuni à cinq reprises. Je remercie très sincèrement tous les membres du comité pour leur engagement, leur enthousiasme et leur soutien dans la conduite de la SJO. Le comité est une équipe soudée et dynamique. Je suis fier de travailler avec tous les membres du comité et me réjouis de poursuivre cette excellente collaboration. Dès le début de mon mandat, il m'a paru indispensable de désigner un vice-président. C'est aujourd'hui chose faite, puisque le major EMG Vifian a accepté cette charge. Je l'en remercie sincèrement.

En 2015, nous avons proposé les activités suivantes :

- 22.05 Tir SJO
Stand tir de Bassecourt
- 03.09 Tir pistolet
Stand de tir de Saignelégier
- 18.09 Tir de combat
Place d'armes de Bure, Varieu
- 14.11 Repas de Saint-Martin
Château de Miécourt
- 05.12 Apéritif de fin d'année
Porrentruy

Si la participation à l'assemblée générale et à l'apéritif de fin d'année est toujours bonne, voire très bonne, il n'en est pas forcément de même des activités de tir. N'ayez pas peur de vous inscrire. Pour vous rassurer, les classements sont très anecdotiques ; l'essentiel reste de participer. Ces activités sont surtout d'excellents prétextes pour soigner la camaraderie.

Permettez-moi de relever la très bonne participation au dernier apéritif de fin d'année, qui s'est déroulé le 5 décembre en présence de plus de 25 membres au Musée de l'Hôtel-Dieu à Porrentruy. Sous la houlette experte d'un guide compétent, la visite de l'exposition « Le Jura en Berne. Bicentenaire du Congrès de Vienne » fut d'un grand intérêt.

Au sujet des publications, rappelons que 2015 a été marquée par la sortie de l'ouvrage d'Edouard Vifian intitulé « Place d'armes aux Franches-Montagnes ou à Bure ? Influence sur la Question Jurassienne ». Cette contribution trouve son origine dans le travail de fin d'études du maj EMG Vifian à l'académie militaire de Zurich. L'auteur s'est penché sur un champ encore peu exploré de notre histoire récente. Son objectif n'a pas été de retracer l'histoire de la Question jurassienne mais de mettre en perspective, dans un contexte tendu, la stratégie du Rassemblement jurassien et les projets de place d'armes aux Franches-Montagnes et en Ajoie. Sur la base d'une analyse rigoureuse de la presse régionale et de sources souvent originales, le travail d'Edouard Vifian contribuera à n'en pas douter à améliorer la compréhension d'événements aujourd'hui encore méconnus.

Cet ouvrage, tiré à 750 exemplaires, est un véritable succès puisque plus de 650 ouvrages ont été vendus à ce jour. Je félicite et remercie Edouard Vifian pour sa contribution originale.

En collaboration avec les Éditions D+P, la prochaine publication de la Société Jurasienne des Officiers sera consacrée à la Première Guerre mondiale. Le comité a en effet donné son accord avec plaisir à la proposition d'Hervé de Weck. La publication de cet ouvrage, intitulé «Jura et Jura bernois pendant la Première Guerre mondiale» est prévue pour l'automne 2017. Il s'agira d'un livre similaire à celui sur l'aviation civile et militaire: même format, graphisme semblable, environ 300 pages. Hervé de Weck rédigera l'essentiel des chapitres; un historien du Jura bernois rédigera la partie consacrée à cette région et complètera les textes.

«Jura et Jura bernois pendant la Première Guerre mondiale» comblera à n'en pas douter un manque dans la littérature. Cette contribution veut évoquer cette période sous ses aspects à la fois politiques, économiques, militaires et socioculturels. Il est vrai que le Jura a vécu directement le premier conflit mondial. Au Largin, les soldats suisses observaient directement les deux belligérants pour repérer des signes d'invasion. Dès le début de la guerre, environ la moitié de l'armée est déployée entre Bâle et le saillant de Porrentruy. Jusqu'à la fin du conflit, par le jeu des relèves, l'ensemble de l'armée stationne en Ajoie et dans la vallée de Delémont. Les rapports entre la population civile et les militaires en service ont fortement déterminé le quotidien durant cette période. Comme d'habitude, Hervé de Weck nous propose une contribution originale de grande qualité; je le remercie pour son projet et l'assure de notre soutien.

Notre bulletin annuel, tiré à quelque 1800 exemplaires, s'adresse à nos membres mais aussi aux personnes et entreprises dans notre canton et à l'extérieur. Sa notoriété est un fait établi qui n'est plus à démontrer. Le bulletin annuel est une carte de visite essentielle de notre société; il doit le rester. Toute ma gratitude et mon soutien vont aux personnes

qui, de près ou de loin, œuvrent chaque année pour éditer un bulletin de qualité. Je salue plus particulièrement le major Dmitry Queloz, qui a, redoutable honneur, succédé au colonel Hervé de Weck à la tête du bulletin. Le major Dmitry Queloz vient de boucler sa première édition du bulletin. Il a su magnifiquement relever le défi. Je le remercie pour avoir accepté cette charge et pour la qualité de son travail. Il vous adressera quelques mots dans un instant. Je terminerai enfin par adresser mes remerciements aux annonceurs grâce à qui la publication du bulletin 2016 a pu être possible; je les remercie pour leur soutien fidèle.

Vive la Suisse, Vive le Jura et Vive la Société Jurassienne des Officiers.

Je vous remercie pour votre attention.

À la suite du rapport du président, le major Dmitry Queloz explique les grandes lignes de son activité de responsable du Bulletin annuel de la SJO.

5. Présentation des comptes 2015

Les comptes sont présentés par le cap Yan Lapaire.

Bilan au 31.12.2015

<i>Actif</i>	<i>31.12.2015</i>
<i>Disponible</i>	
Caisse	CHF 14.10
CCP 17-50861-0	CHF 1990.48
UBS 226-39399962.0 (Exploitation)	CHF 5808.88
UBS 226-39399962.1 (Votations)	CHF 4125.70
UBS 226-ES100929.0 (Publications)	CHF 9765.08
Total disponible	CHF 21704.24

Réalisable c/m terme		
Débiteurs cotisations	CHF	650.00
Débiteurs Bulletins	CHF	0.00
Impôt anticipé	CHF	0.00
Total réalisable c/m terme	CHF	650.00

Compte de régulation		
Actifs transitoires	CHF	2000.00

Total actif CHF 24354.24

Passif

Exigible c/m terme		
Créanciers	CHF	572.65
Prix SJO et Fonds publication	CHF	—.—
Prix SJO	CHF	2000.00
Transfert s/publications	CHF	—.—
Fonds Publication	CHF	12405.68

Total fonds propres Capital CHF 9375.91

Pertes et profits

31.12.2015

Produits

Cotisations	CHF	5580.00
Bulletin SJO	CHF	-1694.00
Subvention cantonale	CHF	3000.00
Revenus capitaux	CHF	2.35
Produits divers/dons	CHF	268.40.00
Total produits	CHF	7156.75

Charges ordinaires

Assemblée générale	CHF	4684.55
Subvention RMS	CHF	1200.00
Cotisation SSO	CHF	774.41

Frais administratifs + divers	CHF	1660.45
Frais postes et bancaires	CHF	539.34
Frais divers	CHF	664.30
Prix SJO	CHF	0.00
Activités	CHF	3364.60

Total charges ordinaires CHF 12867.65

Charges extraordinaires

Perte sur cotisations	CHF	1585.00
Perte sur bulletin SJO	CHF	1125.00
Perte sur IA irrécupérable	CHF	185.55

Total charges extraordinaires	CHF	2895.55
-------------------------------	-----	---------

Bénéfice/perte de l'exercice	CHF	-8606.45
------------------------------	-----	----------

6. Rapport des vérificateurs des comptes

Les comptes ont été vérifiés par le col Jean-François Gnaegi, et le maj Marc Chappuis.

Jean-François Gnaegi, donne lecture du rapport des vérificateurs qui conclut à l'exactitude de la comptabilité.

Les comptes 2015 sont acceptés à l'unanimité.

7. Admissions, démissions

La société compte 154 membres, soit trois membres de moins que l'année précédente. La SJO accueille sept nouveaux membres. Malheureusement, sept démissions ainsi que trois décès sont à déplorer.

Admissions

- Lt col Pascale **Beucler**, Reconvilier;
- Lt col David **Gobat**, Moutier;
- Cap Laurent **Mathys**, Bassecourt;

- Plt Fabien **Grand**, Porrentruy;
- Plt Robin **Lüchinger**, Courroux;
- Plt Sydney **Charles**, Courrendlin;
- Lt Julien **Burri**, Nidau.

Démissions

- Lt col EMG Marlis **Jacot-Guillarmod**, Domdidier;
- Lt col Jean-Pierre **Bühler**, Soyhières;
- Maj Jean-Pierre **Tendon**, Dällikon;
- Plt Florian **Boeckle**, Péry;
- Plt Jean-Pierre **Krebs**, Delémont;
- Plt Emmanuel **Oeuvray**, Delémont;
- Lt Aurélien **Girard**, Porrentruy;

8. Cotisations et budget 2016

Le comité propose d'augmenter la cotisation annuelle de 10.–. La cotisation passerait alors de 50.– à 60.–. Cette augmentation est motivée par deux raisons. D'une part, l'exercice 2015 se solde par une perte importante. D'autre part, la Société Suisse des Officiers planifie une augmentation de sa cotisation de 10.–.

La dernière augmentation des cotisations de la SSO date de 1996 (de 5.– à 10.– par membre à l'époque, soit la cotisation actuelle). Depuis quatre ans, deux phénomènes ont une influence directe sur les comptes de la SSO. En 2012, une restructuration a vu la mise en place d'un secrétariat général plus professionnel. De plus, des problèmes structurels sont apparus ces dernières années. Ces problèmes sont notamment liés aux dernières campagnes de votations fédérales, qui ont causé des déficits plus importants que prévus. Dans ses réflexions, la SSO prévoit d'augmenter ses cotisations de 10.– en 2017 ou 2018.

L'augmentation de 10.– des cotisations est acceptée à l'unanimité.

Le cap Yan Lapaire présente alors le budget 2016:

Produits	Budget 2016
Cotisations	CHF 7075.00
Bulletin SJO	CHF 500.00
Subventions cantonales	CHF 3000.00
Revenus capitaux	CHF 10.00
Produits divers / dons	CHF 100.00
Total Produits	CHF 10685.00

Charges / charges ordinaires

Assemblée générale	CHF 2500.00
Cotisations RMS	CHF 1200.00
Cotisations SSO	CHF 800.00
Frais administratifs	CHF 1500.00
Frais poste et banque	CHF 500.00
Frais divers	CHF 500.00
Prix SJO	CHF –.–
Activités SJO	CHF 2000.00
Total charges	CHF 9000.00
Bénéfice / perte	CHF 1685.00

Le budget 2016 est accepté à l'unanimité.

9. Activités 2016

Le programme d'activités 2016 **a été communiqué** via le courrier de fin d'année du président. De ce fait, le système de pré-inscriptions est abandonné au profit d'une invitation transmise à tous les membres environ un mois avant. Les activités prévues en 2016 sont:

- 20.05 Tir SJO
Stand de tir de Bassecourt

- 08.09 Tir pistolet
 Stand de tir de Saignelégier
- 16.09 Tir de combat
 Place d'armes de Bure, Varieu
- 12.11 Repas de Saint-Martin
 Château de Miécourt
- 03.12 Apéritif de fin d'année
 Franches-Montagnes

Le comité espère une forte participation à toutes les activités. Si un membre souhaite la mise sur pied d'une manifestation particulière, il s'adresse à un des membres du comité.

10. Honorariat

La SJO honore particulièrement chacun de ses membres promus au grade de colonel ou d'officier général. Cette année, il s'agit du br Guy Vallat et du col EMG Flavien Schaller. Le br Mathias Tüscher rend hommage au br Guy Vallat et le col Fabien Kohler rend hommage au col EMG Flavien Schaller.

11. Divers

Madame la Ministre Nathalie Barthoulot, cheffe du Département de l'intérieur, en charge des affaires militaires, adresse à l'Assemblée les salutations du Gouvernement cantonal.

Monsieur le br Guy Vallat, adresse le message des autorités militaires. Dans son intervention, il propose en particulier que le Canton du Jura parraine un nouveau corps de troupe de soldats du train.

Monsieur Bernard Varrin, vice-maire, adresse les salutations de la commune de Saignelégier et présente sa localité.

Après la fin de la partie statutaire de l'assemblée, Monsieur Gaëtan Vannay, journaliste présente une très intéressante conférence intitulée: « Du journalisme en terrain hostile. Trop de morts, trop d'arrestations, trop d'interrogatoires, trop de menaces de mort: le risque du syndrome de stress post-traumatique ».

Cap Eddy Comastri

Pierre Paupe, le « Gouverneur des Franches-Montagnes », n'est plus

Col Hervé de Weck

Le colonel EMG Pierre Paupe, président d'honneur de la Société jurassienne des officiers, nous a quittés en 2016, à l'âge de septante-huit ans. Résumer sa vie, c'est évoquer trois belles carrières, civile, politique et militaire.

Né à Soubey en 1937, fils d'un petit agriculteur, il obtient son brevet d'instituteur en 1957 à l'École normale de Porrentruy. À cette époque, de fortes personnalités sortent de cet établissement, qui vont marquer la vie régionale: Roland Stähli portera à bout de bras la célèbre revue littéraire *Intervall*, Gaston Brahier siégera au Gouvernement jurassien, Denis Moine, journaliste et correspondant de la Télévision romande, rédigera pendant des années dans *Le Quotidien jurassien* « Au fil du temps », une chronique historique très connue. Entre 1957 et 1970, Pierre Paupe commence sa vie professionnelle à l'école primaire de Montfaucon.

Au sein du PDC jurassien

En 1967, il adhère au Parti démocrate-chrétien, dont il devient rapidement une des figures marquantes. De 1968 à 1979, il siège à l'exécutif de Montfaucon et accède à la mairie. Secrétaire de la section franc-montagnarde de 1968 à 1979, dans le même temps directeur et rédacteur du journal trihebdomadaire *Le Franc-Montagnard*, il devient secrétaire général, puis, de 1993 à 1996, président du PDC jurassien. Pierre Paupe



Pierre Paupe à la cérémonie de dissolution du régiment d'infanterie 9 en 2003. Le temps exécrable a nécessité la distribution de pèlerines aux invités.

siège à la Constituante du futur Canton du Jura, ensuite moins d'un an au Parlement, car il doit renoncer à ce siège pour incompatibilité, car il a été nommé premier directeur de l'Assurance immobilière cantonale qui vient de voir le jour.

Classé cinquième et troisième PDC lors du premier tour à l'élection du premier Gouvernement jurassien en 1978, Pierre Paupe se retire, soucieux d'un bon équilibre politique et régional au sein de l'exécutif cantonal. Onze ans plus tard, il devient maire de Saignelégier, mandat qu'il conserve jusqu'en 1996.

L'officier d'état-major général et le parlementaire fédéral

Comme beaucoup d'instituteurs à l'époque, Pierre Paupe prend du galon à l'Armée. Lieutenant d'infanterie en 1959, capitaine en 1967, officier d'état-major général, puis commandant du bataillon de fusiliers 21 (1976-1979), commandant d'un régiment d'infanterie de landwehr en 1984. Entre ses différents commandements, il sert dans les états-majors de la brigade frontière 3 et de la division de campagne 2.

On le trouve également à la Société jurassienne des officiers (SJO), créée en 1984, en tant que premier président de la section franc-montagnarde constituée cette année-là ; il préside un peu plus tard la SJO qui

comprend alors quelque deux cent soixante membres. Pierre Paupe a beau être un bon Jurassien, le Groupe Béliet, qui ne supporte pas l'Armée, perturbe l'assemblée générale des officiers jurassiens 1991 qu'il préside, en murant avec de la neige les entrées de l'hôtel de ville de Saignelégier. Cornelio Sommaruga, président du Comité international de la Croix-Rouge, y fait une conférence.

Sous l'égide de Pierre Paupe et de Marcel Bosshard, une grande cérémonie se déroule, le 20 août 1992, au château de Porrentruy. Elle marque les deux cents ans de la dissolution du régiment du Prince-évêque au service de la France. Le drapeau reconstitué du corps de troupe est remis au Gouvernement jurassien ; quelques uniformes ont été taillés à l'identique, dont l'un fièrement porté par



De gauche à droite, François Lachat, «ministre des armées», Cornelio Sommaruga, président du CICR, le colonel EMC Pierre Paupe, président des officiers jurassiens, à l'assemblée générale SJO 1991.

le colonel Walter von Känel, commandant du régiment d'infanterie 9. Martin Nicoulin, chantre de la cérémonie, évoque avec lyrisme la vie et les engagements du régiment d'Eptingen.

Dès 1995, Pierre Paupe, le Franc-Montagnard le plus connu dans son Canton et en Suisse romande, met le cap sur Berne, il occupe un siège au Conseil des États jusqu'en 2003. Durant ses deux mandats, il fait partie de la Commission des finances de la Chambre haute et de celle de la politique de sécurité, qu'il préside en 2000-2001 et qui travaille en priorité sur la réforme « Armée XXI ». C'est à ce titre qu'il se trouve à la réception de Mikhaïl Gorbatchev au Palais fédéral. Dans une motion adoptée par les Chambres, il avait soutenu la lutte en faveur d'un désarmement massif, menée par l'ex-président de l'Union soviétique, également à la tête de la Croix-Verte, association qui vise à la prévention des catastrophes industrielles et écologiques.

Lors d'un exercice des états-majors du corps d'armée de campagne 2 à Drogneins, le conseiller aux États Pierre Paupe participe à la critique finale en tant que président de la Commission de politique de sécurité. Retenu par des bouchons, il arrive avec quelques minutes de retard. Le commandant de corps Jean Abt, alors à la tribune, souhaite la bienvenue au « Gouverneur des Franches-Montagnes » sous les rires bienveillants de l'assistance galonnée. Le terme – anachronique – définit bien les multiples rôles et actions du citoyen-soldat-député jurassien !

Engagement tous azimuts dans les Franches-Montagnes et dans le Canton du Jura

La liste de ses engagements publics impressionne. On trouve cet humaniste du centre dans les comités, dans les organisations actives dans son district et dans son Canton.



Les colonels Jean-Pierre Weber (à gauche) et Pierre Paupe à un Concours de patrouilles des officiers d'Ajoie.

Il ne cherche pas les places, on vient les lui proposer, le prier de les accepter, car il jouit d'une grande autorité, d'un incontestable prestige. Il se montre très efficace à la présidence de l'Hôpital de Saignelégier, de la Commission des écoles normales du Jura, du Marché-Concours national (1977-1986), des Chemins de fer du Jura, de la Banque jurassienne d'épargne et de crédit, aujourd'hui la Banque Valiant. Il siège au conseil d'administration des Forces électriques de la Goule, à la Fédération jurassienne de tir et préside le comité d'organisation du Tir cantonal jurassien qui se déroule en 2001 aux Franches-Montagnes. Tous ces mandats ne l'empêchent pas d'être un membre assidu de la Chorale grégorienne Saint-Benoît.

Pierre Paupe fait penser à un autre tribun, Jean-Pascal Delamuraz, radical et vaudois.

Comme lui, il tutoie systématiquement ceux et celles qu'il rencontre et on le lui rend bien! Excellent orateur, il sait convaincre, voire retourner une assemblée. Si *L'Hebdo* et *L'Illustré* le placent en queue de classement des députés fédéraux romands, il se montre un fin connaisseur des méandres de l'administration fédérale, il sait à quelle porte frapper pour obtenir un arrangement. Et, surtout,

malgré ses innombrables occupations, il fait ce qu'il promet et respecte les délais.

Ceux qui ont eu le privilège de travailler avec lui à la Société jurassienne des officiers regrettent un camarade et un ami. Les militaires ont le culte de la mémoire!

H. W.

paulcramattesa
placement de personnel

Ernest Leuenberger nous a quittés



Ernest Leuenberger à un concours de patrouilles.

Ernest Leuenberger, le photographe que tous les Ajoulots connaissaient, nous a quitté à l'âge de nonante-cinq ans. « La grandeur d'un métier, disait Antoine de Saint-Exupéry, est, peut-être, avant tout, d'unir des hommes : il n'est qu'un luxe véritable, c'est celui des relations humaines. »

La Société jurassienne des officiers (SJO) a toujours pu compter sur l'aide et la collaboration d'Ernest Leuenberger. Membre de la Société des sous-officiers d'Ajoie, il a participé, pendant des années, à l'organisation du Concours de patrouilles des officiers d'Ajoie. On le retrouvait, en uniforme, à un poste de contrôle, souriant et efficace. Il était le vétéran de l'état-major, mais sa jeunesse

de caractère, son rayonnement faisait oublier qu'il avait dépassé l'âge du Landsturm.

Par bonheur, son petit-fils, Géraud Siegenthaler, a pris sa relève et valorise son héritage de photographe. Daniel Reichel rappelait qu'« il appartient à l'homme de méditer sur la mort et, s'il ne lui est pas donné de la détourner, il lui est permis de créer en soi un monde de poésie et de foi où la mort n'a pas nécessairement accès. »

Le comité et les membres de la SJO expriment toute leur sympathie à sa famille et à ses proches.

Adieu, Ernest et merci !

H. W.

Ensemble, vers le succès !

Le 13^e rapport annuel de la région territoriale 1 s'est déroulé le vendredi 14 octobre au Centre communal de Vicques (JU). Le divisionnaire Roland Favre, commandant de la région territoriale 1, s'est adressé aux quelque 350 officiers incorporés dans sa Grande Unité. Plus de 100 invités ont également pris part au rapport, représentant les milieux politiques, économiques et militaires de notre pays et de France voisine. Parmi eux, trois conférenciers : Madame la Ministre Nathalie Barthoulot, Vice-

Présidente du Gouvernement 2016 et Chef de Département de l'intérieur de la République et Canton du Jura, le Divisionnaire Daniel Baumgartner, Commandant des Forces terrestres, le Divisionnaire Jean-Philippe Gaudin, Attaché de défense en poste à Paris.

Le rapport annuel est un instant privilégié pour les cadres d'une Grande Unité de notre armée. Il permet à son commandant de réunir l'ensemble de ses cadres pour dresser la rétrospective annuelle et communiquer les



Les drapeaux des unités de la région territoriale 1.

¹ Texte et photos : région territoriale 1. Retrouvez toutes les informations de la régter 1 à l'adresse : www.regter1.ch.

objectifs de l'année à venir. C'est également un jour de rassemblement, de rappel des missions générales de notre armée et de réflexion sur les enjeux sécuritaires du pays.

Dans son intervention, le divisionnaire Favre a tiré un bilan largement positif des services conduits tout au long de l'année écoulée, avant d'exposer le programme et les attentes pour l'année 2017. Pour les états-majors autant que pour les corps de troupe, l'effort principal sera placé sur l'instruction en formation et les prestations d'ensemble, fournies en partenariat avec les différents acteurs de la sécurité civile. Les défis principaux du programme 2017 seront les suivants :

- Le grand exercice « TORNADO 17 », sur le thème de l'aide en cas de catastrophe en milieu urbain, organisé de concert avec les instances sécuritaires civiles du canton de Neuchâtel, aura lieu en juin prochain essentiellement en ville de Neuchâtel ; il engagera plus de 1000 participants (civils et militaires) issus de 15 corps constitués aux échelons de l'armée, du canton et des communes.

- L'exercice « GVA 17 » en octobre, consacré au dispositif sécuritaire du site aéroportuaire de Genève Aéroport, avec ses infrastructures radars et de transmission sur les crêtes du Jura.

- Les exercices d'état-major et de troupe des trois bataillons subordonnés, dans le cadre de leurs services ordinaires de troupe 2017.

- Enfin, les exercices de la série « FORMATION », dans chacun des sept cantons constituant la région, afin de renforcer la collaboration entre les états-majors cantonaux de crise des cantons (EMCC/OCC) et les états-majors cantonaux de liaison territoriale de la région, sur des scénarios de crise arrêtés par les cantons.

Au-delà de ce programme d'instruction ambitieux, la région territoriale 1 continuera en 2017 à marquer sa présence au contact direct

de la population, afin de présenter et d'expliquer les compétences, prestations et moyens de notre armée. Elle sera notamment présente au Comptoir suisse à Lausanne/Beaulieu du samedi 9 au lundi 18 septembre 2017.

Enfin, sous le titre du Développement de l'armée (DEVA), la région territoriale 1 se prépare activement à la transition vers la division territoriale 1, qui prendra le relais dès le 1^{er} janvier 2018.

Se réjouissant que la valeur de la sécurité soit à nouveau mieux reconnue dans notre société, le divisionnaire Favre a remercié ses officiers pour leur contribution personnelle à la crédibilité de notre armée.

Trois conférenciers, une même conviction : être prêt à relever les défis

En ouverture de rapport, Madame la Ministre Nathalie Barthoulot, Vice-Présidente du Gouvernement 2016 et Cheffe du Département de l'intérieur de la République et Canton du Jura, a souhaité la bienvenue à l'assistance. Elle a notamment rappelé les liens



Madame la Ministre Nathalie Barthoulot.



Le rapport de la région territoriale 1 à la salle communale de Vicques.

forts qui unissent le canton du Jura et l'Armée, avec en particulier la place d'armes de Bure qui a fait l'objet d'importants investissements pour une rénovation complète. Elle a également souligné l'importance autant que les limites des prestations d'appui de l'armée au profit de la sécurité intérieure, en achevant ses propos par un message d'estime et de confiance à l'égard de tous les militaires qui s'engagent au sein de notre Armée de milice.

Pour sa part, le Divisionnaire Daniel Baumgartner, nouveau Commandant des Forces terrestres depuis le 1^{er} avril 2016, a rappelé les points clés du développement de l'armée (DEVA) : disponibilité accrue, meilleure formation des cadres, équipement complet et ancrage régional. Dans son intervention, il a mis l'accent sur l'importance de la formation des cadres, en particulier de milice, et s'est réjoui de la reconnaissance toujours plus large de ces formations par nos Hautes Écoles, laquelle s'est à nouveau concrétisée par la récente décision de la Haute École Spécialisée Bernoise (BFH).

Pour terminer, le Divisionnaire Jean-Philippe Gaudin, Attaché de défense en poste à Paris, accrédité en France, en Belgique et au

Luxembourg, a présenté le rôle des attachés de défense dans le cadre des relations internationales. Il a également présenté la situation sécuritaire dans et aux frontières de l'Europe.

Cette situation est caractérisée par une Europe divisée et affaiblie, des situations politiques instables et de nombreux conflits régionaux, la résurgence de certains états-puissances, une menace terroriste élevée et des flux migratoires importants. Il a souligné – à titre de conséquence – le caractère impératif pour notre pays d'être en mesure d'adapter nos missions et nos moyens afin de faire face à cette nouvelle donne sécuritaire évolutive et complexe.

La région territoriale 1 fait partie intégrante des Forces terrestres. Interlocutrice privilégiée de l'armée vis-à-vis des autorités politiques et des différents partenaires de la sécurité, elle couvre l'ensemble de la Suisse romande et du canton de Berne. En particulier, elle conduit, selon le principe de la subsidiarité, les engagements d'appui au profit des autorités civiles dans le domaine de la sécurité ou en cas de catastrophe.

La Protection de la population en Suisse et dans le canton du Jura

Historique

L'organisation en Suisse de la Protection de la population (Prot pop) est intimement liée à la protection civile (PCi). Les bases légales actuelles et futures figurent dans une même loi fédérale. Les réformes entreprises en 1995 pour l'Armée ont donné naissance parallèlement à une nouvelle structure de la Protection civile et à la création des premières bases de la Protection de la population.

Le rapport sur la politique de sécurité dit « rapport 2000 » fixait de nouveaux objectifs fondamentaux. Il prenait en compte des conséquences logiques des bouleversements intervenus dans l'environnement géostratégique et l'évaluation permanente des risques et dangers d'alors. Il s'agissait de mettre sous une direction commune tous les intervenants appelés à secourir la population suisse. La responsabilité générale de la Prot pop passait dès lors en main des cantons.

Les nouvelles lignes directrices prenaient en compte la gestion de catastrophes naturelles ou anthropiques et les situations d'urgence.

Dès sa naissance en 2004 et jusqu'à ce jour, la Prot pop a pour but de protéger la population et ses bases d'existence en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou en cas de conflit armé, tout en prenant soin de limiter et de maîtriser les effets d'événements dommageables.

La Protection de la population à l'échelon national

Le système coordonné qu'est la Prot pop fixe entre autre la collaboration entre les organisations partenaires que sont :

- **la police** : en charge du maintien de l'ordre et de la sécurité ;

- **les corps de sapeurs-pompiers** : chargés du sauvetage et de la lutte contre les sinistres en général ;

- **les services de la santé publique** : y compris les premiers secours, chargés de fournir des soins médicaux à la population ;

- **les services techniques** : chargés en particulier d'assurer l'approvisionnement en eau, gaz, électricité, l'élimination des déchets ainsi que la disponibilité des voies de communication et de la télématique ;

- **la protection civile** : chargée entre autre de protéger la population et d'assister les personnes en quête de protection.

Ce système peut être renforcé, par des éléments extérieurs. Parmi ceux-ci, il faut citer l'armée ainsi que des moyens en provenance d'autres cantons, voire de l'étranger.



Schéma représentant l'ensemble des organisations de la Prot pop en Suisse.

Les missions primaires des responsables en charge de la Prot pop peuvent être résumées comme suit :

- informer la population ;
- donner l'alerte et transmettre l'alarme ;
- garantir les activités de conduite ;
- coordonner les préparatifs et les interventions des organisations partenaires ;
- garantir une disponibilité opérationnelle tant sous l'aspect ressources humaines que matériel.

Exemples de moyens communs mis à disposition de la Prot pop au niveau national

La Centrale nationale d'alarme (CENAL)

Elle gère en particulier les événements liés à une augmentation de la radioactivité, les

accidents chimiques de grande ampleur, la rupture et le débordement d'ouvrages d'accumulation et les événements naturels majeurs. Basée à Zurich, elle est opérationnelle 24 heures sur 24. Elle est le premier liant entre la Confédération et les cantons dans toutes les phases de gestion d'événements de grande ampleur. Un des outils à dispositions des cantons est la Présentation électronique de la situation (PES). Par cette application, les organes de conduite des cantons peuvent d'une part voir la situation sur l'ensemble du territoire national et d'autre part demander des renforts tant humains que matériels.

Les transmissions par le réseau Polycom

Polycom est le réseau radio national des autorités et des organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS) qui a été mis en place en Suisse par étapes entre 2001 et 2015. Il permet le contact radio entre les différentes organisations partenaires de la Prot pop ainsi que le Corps des gardes-frontières et les formations d'appui de l'armée.

La transmission de l'alarme à la population par PolyAlert

Les quelques 5000 sirènes fixes de Suisse ont été reliées à un même système de télécommande et peuvent être déclenchées de façon ciblée et centralisée, en règle générale par les centraux des polices cantonales.

C'est par ce moyen que les cantons peuvent, partiellement ou en totalité, déclencher les sirènes de l'alarme générale.

L'information par les moyens de la SSR et des radios locales ICARO

Sur demande des polices cantonales ou de la CENAL, la SSR et les radios et télévisions régionales informent de la survenance d'une crise ou d'une catastrophe. Un message d'alarme émanant des autorités peut ainsi rapidement être diffusé par le biais notamment de la RTS, de la RSI, de la SRF et de RFJ. Le programme en cours est immédiatement interrompu et le message diffusé sans délai.

L'alerte en cas de dangers naturels

Les services spécialisés de la Confédération alertent les autorités et la population. Ceci concerne :

- les conditions météorologiques dangereuses. Les personnes en charge de la Prot pop disposent d'outils informatiques mis à disposition par MétéoSuisse. Ces derniers permettent aux spécialistes environnementaux d'affiner les prévisions météorologiques valables pour leur canton respectif
- les crues et glissements de terrain ;
- les risques d'incendie de forêts ;
- les risques d'avalanches ;
- les avis de séismes.

La Prot pop dans le canton du Jura

À l'instar des autres cantons suisses, le canton du Jura dispose de sa propre loi régissant l'organisation de la Prot pop sur son territoire (RSJU 521.1). Ses dernières modifications sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Les organes qui la composent sont :

- le Gouvernement ;
- le département auquel est rattachée la Section de la protection de la population et de la sécurité ;
- la Section de la protection de la population et de la sécurité (PPS) ;
- les organes de conduite, soit : l'état-major cantonal de conduite (EMCC) et l'organisation en cas de catastrophe (ORCA) ;
- les organisations partenaires (police, pompiers, santé publique, services techniques, protection civile).

L'EMCC dirige les interventions lors de situations extraordinaires survenant sur l'ensemble du territoire cantonal. Cet organe de conduite est modulaire. Il avait été partiellement mis sur pied lors de la survenance de la pandémie de grippe du type H1N1 durant l'été 2009.

L'ORCA a les mêmes missions mais pour des phénomènes ne touchant qu'une partie du canton. Ainsi, toutes les phases de planification d'intervention dans le dossier du traitement des déchets chimiques de la décharge industrielle de Bonfol ont été placées sous l'égide de l'ORCA avec tous les partenaires cantonaux de la Prot pop.

Plusieurs exercices dans le terrain ont déjà été mis sur pied. Trois exercices sur l'autoroute A16 avaient comme thèmes principaux la collaboration entre les forces d'intervention franco-suisses et les moyens de

communication communs pour la gestion de crise. Des postes médicaux avancés (PMA) ont été à plusieurs reprises mis en fonction.

Futurs défis pour la Prot pop jurassienne

Une série de quatre modules d'information/formation ont été organisés en fin 2016 début 2017. Ils visaient à intégrer dans les plans d'intervention les organisations communales de crises (ORCoC). Un accent particulier a été mis sur la problématique des crues. Le Service de l'environnement et l'ECA ont été étroitement associés à ces différentes phases de formation. Un exercice de grande ampleur sera organisé dans le courant du mois de septembre 2017. Le thème principal sera celui de la gestion des victimes dans le cadre d'un accident ferroviaire. Des représentants de l'Office fédéral de la Prot pop apportent leur soutien dans l'organisation de ce futur engagement.

Tout au long de ces dernières années, tant l'EMCC que l'ORCA ont pu bénéficier soit d'engagements ou de formations. Il a été décidé que pour les prochaines années, l'effort principal des exercices sera mis dans les collaborations avec les autorités communales.

L'autre point fort pour la Prot pop cantonale ces prochains mois sera la continuation des travaux liés à la gestion intégrée des risques. Ce processus permet d'assurer au mieux la maîtrise des dangers et des risques. Le processus global de réflexion peut être résumé comme suit :

Prévention : mesure d'aménagement du territoire et techniques de construction ;

Préparation : préparatifs pour la gestion d'un événement majeur (conduite – système d'alerte et d'alarme – moyens d'intervention, etc.) ;

Engagement : alarme – sauvetage – intervention – mesures d'urgences ;

Remise en état et reconstruction : constructions – installations – exploitations.

Une fois les travaux d'analyse terminés, le catalogue des dangers et des risques cantonaux pourra être rédigé, et ceci en collaboration avec l'Office fédéral de la Prot pop. Les principales catégories de dangers peuvent être résumées comme suit :

Dangers naturels (tremblements de terre, crues, tornades, épizooties, pandémies, etc.).

Dangers techniques (rupture de barrage, transport de matière dangereuse par route ou rail, grands incendies, intoxication de masse, etc.).

Dangers de société (violences infra guerrières, violences sociales, crise d'approvisionnement énergétique).

Les responsables des État-major cantonaux de conduite romands ont mis en œuvre les premières réflexions pour élaborer dans un concordat une réglementation de la coopération des EMCC cantonaux en matière de gestion de crise majeure. Un tel concordat existe déjà au niveau des polices cantonales pour gérer notamment les problématiques du maintien de l'ordre ou des tireurs d'élite. La première phase serait de rédiger une doctrine commune au niveau romand reprenant la gestion de crise. Actuellement, quasiment tous les chefs EMCC sont issus des formations d'officiers militaires. Le rythme de conduite d'une opération est calqué sur celui de l'armée.

En conclusion, la Prot pop jurassienne continue ses travaux de préparatifs liés à la gestion de crises. Une grande confusion est encore perceptible dans le public pour définir ce

qu'est la Prot pop en Suisse. Beaucoup de personne confondent la Prot pop, la protection civile, voire le service civil. Les responsables cantonaux auront à cœur de faire découvrir ces prochaines années qui est la Prot pop, et ce au moyen d'une

collaboration étroite et efficace renforcée avec les communes.

*Damien Scheder
Chef section Protection de la population
et sécurité de la RCJU*

Une table ronde sur le rôle et les missions des sapeurs-pompiers

Col Hervé de Weck

Le 30 juin 2016, la Bibliothèque cantonale jurassienne organisait à l'Hôtel des Halles à Porrentruy une table ronde consacrée au sapeur-pompier, un métier d'urgence mais aussi un métier de l'ombre, à l'instar de celui de policier, d'ambulancier, de membre d'une colonne de secours du Club alpin. Une cinquantaine de personnes – pas seulement des pompiers! – avaient répondu à l'invitation de Géraldine Rérat-Cœuvray.

Autour de la table, des *régionaux de l'étape*, John Mosimann, inspecteur cantonal jurassien des sapeurs-pompiers, Didier Gisiger et Daniel La Manna, commandants, respectivement, des centres régionaux d'incendie et de secours (CRIS) de Delémont et de Porrentruy, Michaël Werder, responsable de la communication des sapeurs-pompiers jurassiens. Marc Feuardent (le nom n'est pas inventé!), du Service d'incendie et de



Les incendies ne représentent qu'une minorité des interventions...

secours (SIS) de Genève, et Thierry Mertenat, journaliste à la *Tribune de Genève*, viennent évoquer les soldats du feu dans une grande ville.

Les sapeurs-pompiers dans les cantons de Genève et du Jura

En Suisse, on compte environ 90 000 sapeurs-pompiers, surtout des volontaires de milice de 22 ans révolus, suisses et étrangers. Le nombre de professionnels ne dépasse pas 1 500. Les pompiers des communes peuvent compter sur l'appui et le renfort des CRIS et des SIS.

Le Canton de Genève, avec 500 000 résidents et 400 000 pendulaires, compte 45 corps de sapeurs-pompiers municipaux – des miliciens – qui se trouvent de piquet le soir et pendant les week-ends. Pendant la journée, c'est le Service d'incendie et de secours de la ville de Genève – des professionnels – qui

assure la permanence. Ses effectifs se montent à 300 hommes et femmes, dont 4 sections d'intervention (160 personnes), 25 ambulanciers, les opérateurs à la centrale d'alarme, les collaborateurs chargés de la logistique.

Genève, comme six autres cantons, qui n'a pas d'assurance immobilière, laisse le soin aux compagnies privées d'assurer ce type de risque. Les pompiers ne connaissent pas le nombre d'incendies intentionnels, car ils ignorent tout des enquêtes de police. Dans le Canton de Fribourg au XIX^e siècle, il s'agissait, semble-t-il, de la majorité des sinistres.

Dans le Canton du Jura, 1 500 sapeurs-pompiers – uniquement des miliciens – se trouvent répartis en 17 corps communaux ou intercommunaux, qui assument des missions de sauvetage et d'extinction, et 3 CRIS (Delémont, Porrentruy et Saignelégier) qui, en cas de besoin, viennent les renforcer et



... il y a les désincarcérations...

assument en plus la lutte anti-pollution. Le CRIS de Delémont se charge de la lutte antichimique. Tout le système ne peut fonctionner qu'avec la compréhension des employeurs qui acceptent que certains de leurs collaborateurs suivent des cours ou partent à l'engagement pendant leur temps de travail. Depuis quelques années, ce n'est pas évident ! Il faut également que les conjoints acceptent les absences...

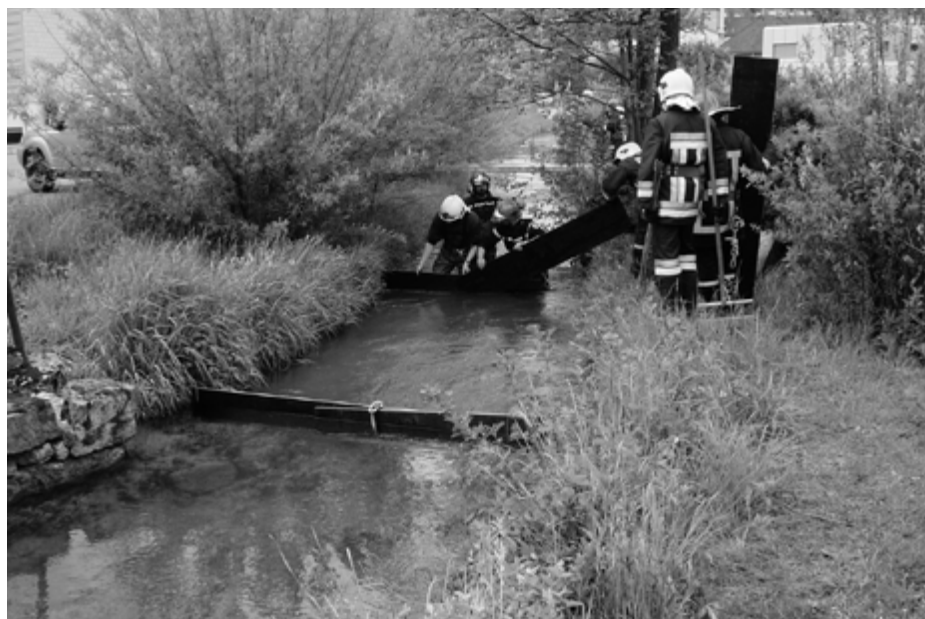
Les missions des sapeurs-pompiers (365 jours par année, 24 heures sur 24)

- Sécuriser, secourir, protéger, aider les personnes et les animaux confrontés au feu, aux forces de la nature, à un accident de trafic industriel ou à toute autre situation d'urgence.
- Maîtriser les sinistres, préserver les biens.
- Lutter contre les pollutions accidentelles.
- Relever les personnes qui en ont besoin.

Etre sapeur-pompier, cela représente en moyenne chaque année 300 heures de travail, auxquelles il faut ajouter les cours de formation, de répétition et de perfectionnement. Cette charge explique nombre de démissions de personnes qui ont achevé leur formation. Dans plusieurs cantons dont le Jura, des organisations de jeunes sapeurs-pompiers, qui organisent des activités de loisirs bien encadrées, ont pour but ultime d'assurer la relève.

Le métier de sapeur-pompier est identique dans les cantons de Genève et du Jura, mais le nombre d'intervention diffère largement, partant l'expérience et le savoir-faire. En 2015, le SIS genevois est intervenu à 5200 reprises, les pompiers jurassiens à 1353 reprises, un fait exceptionnel car, en général, ils effectuent 500-600 interventions par année.

Selon le Genevois Marc Feuardent et le Jurasien Michaël Werder, les sapeurs-pompiers



... la lutte anti-pollution.

forment un monde fermé qui communique souvent mal. Les émissions de télévision, surtout en France, qui font des soldats du feu des héros et des surhommes, les excèdent, car les incendies représentent la minorité des interventions (7 % à Genève); la plupart restent banales, ainsi le relevage de personnes, le plus souvent âgées. Ils sont en quelque sorte victimes de cette image aussi inexacte que celle, en vogue il y a quelques décennies, concernant leur penchant à la noce.

Le livre du Bruntrutain Thierry Mertenat

Le Bruntrutain Thierry Mertenat, journaliste à la *Tribune de Genève*, partage en immersion, de septembre 2014 à Noël 2015, la vie des sapeurs-pompiers de la ville de Genève. Il remplit trente carnets de notes, mais n'a pas contacté de vétérans. De cette expérience, il tire un livre, *Les feux de l'action*¹, dans lequel il évite les développements des chargés de communication et donne la

parole aux hommes et aux femmes du SIS, qui racontent leur quotidien, leurs activités dans une grande ville. Dans l'ouvrage, il y a donc beaucoup de guillemets.

Le lecteur découvre le métier de sapeur-pompier par-delà ses dimensions spectaculaires. Thierry Mertenat a posé la question à quelques-uns de ses compagnons d'immersion : « Quel est votre rapport à la mort, face à des blessés ? » Les réponses sont intéressantes. Il n'en reste pas moins que, dans ce métier d'urgence, on n'aime pas évoquer les problèmes psychologiques qui touchent souvent des hommes et des femmes qui ont plusieurs années de carrière.

De par leur fonction de secouriste, les sapeurs-pompiers – professionnels ou de milice, quel que soit leur sexe – se montrent capables, en tout temps, de répondre à n'importe quelle demande exprimée, dans l'urgence et le désarroi. Ils s'adaptent aux situations nouvelles et inattendues, viennent en aide aux gens, aux animaux, préservent les



Avec les jeunes sapeurs-pompiers, on prépare la relève.

¹Genève, Labor et Fides, 2016.

biens, résolvent des problèmes, des pannes et des accidents dont, la veille, ils ignoraient jusqu'à l'existence.

En milieu urbain, le sapeur-pompier s'apparente à la boîte à outils qui fait défaut au commun des mortels, au couteau suisse providentiel et multifonctions. On le sollicite pour sa débrouillardise, on compte sur son savoir-faire et sa capacité à réagir vite et bien. Malgré lui, il est amené à jouer plusieurs rôles : il arrive en soldat du feu, agit en sauveteur et se retrouve parfois dans la peau de l'assistant social ou du confident. La réalité sociologique est aussi celle d'une population vieillissante ; le nombre de chutes à domicile augmente, partant celui de relevages de personnes. L'aspect humain prend une place de plus en plus grande dans le métier.

Les accidents technologiques rendent le travail toujours plus complexe, vu les procédures et les moyens engagés. Dans le futur,

il deviendra encore plus compliqué. Au milieu du siècle dernier, les pompiers ne s'occupaient pas de pollution chimique ; désormais, cela devient courant sans être banal, la tenue de feu prend du volume et du poids, la durée des interventions s'allonge.

Nicolas Schumacher, commandant du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève, qui définit ses subordonnés comme des « soldats du feu et des soldats de la vie », signe la postface du livre. Il résume en professionnel les anecdotes vécues, les témoignages recueillis par le journaliste. Nous nous sommes largement inspiré de son texte, d'autant que Thierry Mertenat a souligné que Nicolas Schumacher n'avait exercé aucune censure sur le manuscrit qui lui était soumis.

H. W.

Victor Emmanuel Thellung de Courtelary : Un penseur maritime biennois

Maj Dimitry Queloz

Bien qu'État enclavé, la Suisse a fourni nombre de marins et quelques amiraux, plus ou moins célèbres, aux puissances maritimes du monde entier. Parmi les principaux, nous pouvons notamment citer le Genevois Le Fort, grand amiral de la flotte du tsar Pierre I^{er}, le Vaudois Pesme de Saint-Saphorin, vice-amiral de la flotte du Danube de l'empereur Léopold I^{er}, ainsi que le Biennois Victor Emmanuel Thellung de Courtelary, surtout connus pour ses écrits militaires.

Victor Emmanuel Thellung naît le 26 octobre 1760 à Bienne. Il est issu d'une vieille famille biennoise dont on trouve la première mention dans les archives en 1340. Ses ancêtres se sont illustrés au service des villes de Bienne et de Berne, ainsi qu'au service de France, de Sardaigne et de Hollande. En 1653, la famille est anoblie par l'empereur Ferdinand III. Après avoir servi la Hollande, son père retourne à Bienne où il devient membre du Petit et du Grand Conseil, trésorier, commandant de la milice...

Rien ne prédispose le jeune Victor Emmanuel au métier des armes et encore moins dans la marine, même si Bienne se trouve au bord d'un lac ! Enfant, il a une constitution fragile et des capacités intellectuelles plutôt limitées. Cependant, il connaît, à un moment donné, un développement intellectuel rapide. Il s'intéresse dès lors à la théologie, à la philosophie, puis à la poésie. Il apprend plusieurs langues au cours de sa vie (français, allemand, anglais, néerlandais) qu'il maîtrise parfaitement, à l'oral comme à l'écrit.

D'une manière un peu surprenante, mais sans doute sous l'influence de son père, Thellung opte pour une carrière dans la marine hollandaise. Il quitte Bienne en mai 1781, devient rapidement officier. En février 1782, il est nommé à la tête d'un détachement d'infanterie de marine sur la frégate *Oraniensaal*, puis lieutenant de vaisseau sur diverses autres frégates. Durant cette période, Thellung acquiert une solide expérience de la guerre navale en servant sur plusieurs théâtres d'opérations. En effet, la Hollande est en guerre contre l'Angleterre car elle n'a pas voulu quitter sa neutralité dans le cadre de la guerre d'indépendance américaine.

Après la paix de Paris en 1785, Thellung quitte la marine car on n'a plus besoin de ses services. Il s'engage alors comme premier lieutenant dans l'infanterie dans la légion de Maillebois au service de Hollande. Après le licenciement de la légion en 1786, il reçoit une pension, mais reprend du service, deux ans plus tard, dans le régiment wallon Grenier. En 1792, il est nommé capitaine-adjutant-major et, en 1793, alors que la guerre contre la France révolutionnaire vient d'éclater, il commande une compagnie du régiment.

Lorsque la maison d'Orange est renversée et la République batave proclamée, fidèle à la monarchie, Thellung quitte le service de Hollande et retourne à Bienne. Deux ans plus tard, les troupes françaises envahissent le sud de l'évêché de Bâle. En janvier 1798, devant se rendre à Courtelary pour des affaires de famille, il met au point un plan de reconquête

qu'il compte présenter au commandant de l'armée bernoise. L'occupation soudaine de Bienne quelques semaines plus tard empêche la réalisation du projet.

Privé de la plupart de ses revenus après la suppression des droits féodaux, Thellung s'établit à Berne en 1804. Il est nommé professeur à l'école militaire qui vient d'être créée où il enseigne la fortification, le service de l'artillerie et la haute tactique. En 1808, il obtient le grade de lieutenant-colonel.

En 1813, la maison d'Orange est rétablie sur le trône des Pays-Bas. En raison de sa fidélité envers la monarchie, Thellung reçoit un brevet de lieutenant-colonel hollandais, ainsi qu'une pension. Il est également invité à devenir officier instructeur. Il a alors beaucoup de temps libre et peut reprendre ses études et ses publications.

De plus en plus atteint par la surdité, Thellung quitte le service de Hollande en 1827 et rentre à Berne. Il meurt en 1842, à l'âge de 81 ans, célibataire et sans descendance.

Thellung est surtout connu pour ses écrits militaires. Il s'est intéressé à la fois à la guerre terrestre et à la guerre navale, ce qui en fait un penseur plutôt atypique. En ce qui concerne le premier domaine, son ouvrage principal est publié en 1819. Intitulé *Versuch über die Taktik und Strategie*, il est fortement marqué par les idées des penseurs militaires allemands von Lossau et Berenhorst. Thellung publie également des ouvrages sur l'histoire et les institutions militaires suisses: *Bemerkungen über die ehemalige Schweizerische Kriegsverfassung und ihren Einfluss auf die Verteidigung des Kantons Bern im Merz* en 1799 et *Versuch über die ehemalige und gegenwärtige Milizverfassung der Schweizerischen Eidgenossenschaft* en 1829.

Dans le domaine naval, Thellung publie en 1806 un article dans les *Militärische Aufsätze* sur un sujet d'actualité, la possibilité d'un

débarquement en Angleterre. Le sujet est discuté à l'époque en raison des projets napoléoniens de l'année précédente, projets qui ont dû être abandonnés définitivement après la défaite française de Trafalgar qui consacre la suprématie navale anglaise. Contrairement à von Bülow qui fait preuve d'enthousiasme pour cette opération qu'il juge possible, ce qui lui vaut la qualification d'« excité », Thellung affirme qu'un tel projet est une chimère. Tout, en effet, contribuerait à un échec: le nombre de soldats à embarquer, qui prendrait beaucoup de temps et permettrait à la *Royal Navy* de réagir; la nécessité d'utiliser plusieurs ports d'embarquement, avec les problèmes de coordination et de communication que cela impliquerait; la force de l'armée de terre britannique qui n'a plus du tout la faiblesse et le manque d'expérience des années 1790; le fait que l'armée débarquée serait bombardée par la *Royal Navy* et totalement isolée, sans possibilité de ravitaillement.

Le principal ouvrage de Thellung sur la guerre navale est publié en 1808 à Zurich et à Leipzig, chez Ziegler et fils. Il comprend deux volumes et a pour titre *Darstellung der Marine. Ein Versuch über den Kriegsdienst zur See von V.E. Thellung von Courtelary, Obristleutnant in Königl. Niederländischen Diensten*. Il est réédité, dans une version légèrement augmentée et corrigée, en 1818. Le lecteur y trouve notamment une véritable fascination pour la bataille de Trafalgar, la manœuvre de l'amiral Nelson au cours de la bataille étant présentée comme un exemple du genre.

Mentionnons encore une dernière publication qui ne concerne pas le domaine militaire mais qui est en lien avec la mer. En 1829, Thellung publie à Constance, en deux volumes, une traduction des aventures de Robinson Crusoé comprenant de nombreuses annexes.

Maj Dimitry Queloz

1939-1945 : le service de renseignement suisse très présent en Ajoie

Col Hervé de Weck

Durant la guerre, le SR stratégique suisse, dirigé par le colonel Roger Masson, remplit une mission générale, distincte des multiples orientations à court terme. Il doit « *alerter le commandement suffisamment tôt pour que les mesures destinées à remettre l'Armée sur pied de guerre soient prises en temps utile et qu'elle soit prête à affronter, toutes forces réunies, l'épreuve décisive* ». En d'autres termes, il fournit au commandant en chef et à l'État-major de l'Armée les informations recoupées qui leur permettront de prendre des décisions stratégiques ou opératives. Il assume l'acquisition, le traitement, l'interprétation et la transmission des renseigne-

ments ; l'établissement d'ordres de bataille et de cartes topographiques de situation des théâtres d'opérations étrangers ; le service du chiffre ; les relations avec les attachés militaires suisses et étrangers. Lorsqu'il en a le temps, il diffuse des informations à l'intention des troupes sur les armes et les tactiques utilisées à l'étranger.

Christian Rossé dans la version de sa thèse de doctorat, *Guerre secrète en Suisse 1939-1945*¹, publiée sous une forme moins académique en France, fait de l'histoire du renseignement, une discipline reconnue dans le monde académique anglo-saxon, qui



Bernard Cuenoud, chef du Bureau «France».

¹ Paris, Editions Nouveau Monde, 2015. 518 pp.

brille encore par son absence dans les pays francophones. Elle touche pourtant aux domaines militaires, politique, diplomatique et économique. Les méthodes et le travail du SR stratégique suisse ont été peu étudiés, les auteurs de livres grand public se contentant de raconter des anecdotes croustillantes, pas toujours vérifiées. Christian Rossé s'occupe du Bureau « France »² dirigé pendant toute la guerre par le colonel Bernard Cuénoud, de la frontière Ouest, de l'action du contre-espionnage et de la police fédérale dans cette partie du pays.

Le poste récepteur « Ajoie »

Le Bureau « France » coiffe le poste récepteur « Ajoie » commandé par le premier-lieutenant Denys Surdez, le premier à être mis sur pied en mai 1940, puis ceux de Neuchâtel, Vallorbe (qui va déménager à Yverdon), Lausanne, Genève. L'acquisition du renseignement relève en grande partie de leur travail. Les officiers de milice qui les

dirigent jouissent d'une très grande marge de manœuvre. Faute de formation, de directives et de conseils, ils vont commettre de nombreuses erreurs. Le chef de poste – cela exige beaucoup de temps – devrait former ses agents d'une manière ciblée dans deux domaines, l'armée que celui-ci devra suivre et les besoins du moment. S'y ajoute une instruction sur le comportement à l'étranger, les attitudes à adopter, les risques à éviter, les précautions, les milieux à éviter.

Les postes récepteurs comprennent des collaborateurs à plein temps, des agents fixes responsables d'un secteur en France, des agents itinérants qui couvrent une zone et récupèrent les rapports des agents fixes et leur versent leur rétribution, des hommes et des femmes, boîtes aux lettres, qui habitent à proximité de la frontière, auxquels les itinérants donnent le courrier que les passeurs vont livrer au poste récepteur. La plupart du temps, il s'agit de citoyens français. Il y a



Le colonel Werner Müller, remplaçant du brigadier Roger Masson.



Le premier-lieutenant Denys Surdez, chef du poste récepteur « Ajoie ».

² Il y en outre les bureaux « Italie », « Allemagne », « Autres pays ».



À droite, le premier-lieutenant Frédéric Feignoux, officier de renseignement à la brigade frontière 3.

aussi les informateurs bénévoles établis en Suisse ou y entrant avec des papiers en règle, ainsi que les gardes-frontière, une source précieuse.

Denys Surdez dispose de peu de moyens financiers. Pour rétribuer ses gens qui passent la frontière, il les autorise à faire un peu de contrebande, ce qui a aussi l'avantage de leur fournir une bonne couverture. Si les Allemands les interceptent, ils feront un peu de prison, sinon ils risqueraient le peloton d'exécution. Les gardes-frontière disposent de listes avec leurs noms, ils doivent les laisser travailler, mais ils supportent mal ces passe-droits, d'autant que certains agents profitent de la situation pour faire du trafic plus important. Les relations, au départ très bonnes avec le PR « Ajoie », se détériorent, celles avec la police fédérale et le contre-espionnage également, si bien qu'en Ajoie, il faut protéger les agents, un peu comme s'ils

se trouvaient à l'étranger. Le SR et le contre-espionnage sont pourtant commandés par le même homme, Roger Masson...

Le maintien du secret et l'indispensable cloisonnement apparaissent comme deux autres faiblesses du poste récepteur de Denys Surdez. On connaît dans la population l'identité de beaucoup de collaborateurs, d'agents, de passeurs qui sont souvent *débriefés* dans un lieu public, ce qui nuit gravement à leur sécurité. Dans cette région peu peuplée, tout ce monde se connaît, tout ce qui sort de l'ordinaire ne passe pas inaperçu, et ces hommes, ces femmes du SR sont souvent des personnalités connues. Les contrebandiers, chevilles ouvrières de l'organisation, appartiennent à des familles qui trafiquent depuis des générations; certains ne manquent pas de se vanter de leurs exploits! De plus, ils collaborent avec plusieurs réseaux suisses et étrangers, ce qui aggrave les risques.

Pendant toute la guerre, la frontière franco-suisse, ligne de séparation entre la guerre et la paix, reste une zone dangereuse mais pas hermétique, surtout pour ceux et celles qui bénéficient de l'appui des services secrets suisses : agents suisses ou étrangers, résistants français, chargés de mission gaullistes, britanniques, américains. « *Il s'agit d'une collaboration probablement unique entre Suisses et Alliés. En définitive, c'est avant tout le mythe de la neutralité helvétique qui est mis à mal par les pratiques du Service de renseignement suisse (...).* » En Ajoie en tout cas, cette collaboration internationale crée un effet « entonnoir » ; les passages de la frontière se concentrent sur quelques endroits où interviennent des passeurs.

À propos d'émetteurs-récepteurs

Le 26 juin 1944, une caisse d'environ cent kilos arrive au magasin de radio Jäger à Berne, expédié par un de ses bons clients, l'installateur en électricité Frédéric Hänni à Porrentruy. À l'intérieur se trouve un puissant émetteur-récepteur militaire polonais. Le patron, qui fait partie du détachement de



Le soldat-trompette Quartier-la-Tente, James.

l'Armée chargé de localiser les émissions clandestines, alerte le contre-espionnage. Il effectue les réparations nécessaires et renvoie la caisse à la gare de Porrentruy.

Le contre-espionnage effectue alors un contrôle pour constater officiellement la présence d'un émetteur clandestin. L'électricien Hänni, interrogé, donne le nom de l'homme qui le lui a amené. Il s'agit d'un Alsacien, Charles-Albert Moll, qui est arrêté. Un deuxième homme, rapidement identifié, s'appelle Edwin Possan et travaille à la légation polonaise à Berne. L'appareil se trouvait depuis 1942 aux Franches-Montagnes près des Bois chez... Yves Surdez, le frère de Denys ; l'opérateur polonais s'occupait beaucoup de sa femme. En 1943, l'émetteur, repéré par les Allemands, a été déplacé à Saint-Ursanne au domicile de James Quartier-la-Tente, sur les instructions du chef du poste « Ajoie ».

À cause du danger que représentent les franchissements de la frontière, les gens du renseignement s'intéressent aux émetteurs-récepteurs, tout d'abord de grande taille et fort lourds. Puis apparaissent de petits postes à ondes courtes, de portée limitée. Le Delémontain Roland Corfu, un sans filiste chevronné et très compétent, construit plusieurs émetteurs-récepteurs légers qui sont remis, avec la bénédiction de Denys Surdez, aux réseaux de la Résistance qui peuvent organiser des liaisons France – Suisse. Philippe Allemann et James Quartier-la-Tente jouent les pionniers radio à Roche-d'Or.

Des hommes actifs dans le saillant de Porrentruy

Le chef du poste récepteur « Ajoie » se trouve livré à lui-même lorsqu'il s'agit de créer ses réseaux de renseignement. Il fait souvent appel à des contrebandiers, également à ses frères, Aimé et Yves. Le second, aux Franches-Montagnes, fréquente les auberges, emprunte

de l'argent aux sommelières et fait l'objet de rapports défavorables de la police cantonale. Pas idéal pour un homme de l'ombre ! Le colonel Cuénoud lui infligera quinze jours d'arrêts de rigueur...

Quoi qu'il en soit, Denys Surdez semble le premier membre du SR suisse à mettre en place, de son propre chef, une collaboration avec les services polonais, français et britanniques. Les Britanniques et les Polonais disposent de l'expérience et d'une bonne organisation, les Américains de gros moyens financiers, les Français de bons agents et de la connaissance du terrain. Les Suisses, quant à eux, offrent des facilités de passage à la frontière et sur leur territoire. Aucun des partenaires ne possède tous ces atouts, ce qui incite à la collaboration. Le contre-espionnage laisse faire, à condition que tout se

passse dans la plus grande discrétion. À la suite de l'affaire Possan et de son émetteur-récepteur à Porrentruy, Denys Surdez est licencié en été 1944 par le colonel Cuénoud.

Établi à Sochaux, Philippe Allemann, double national suisse et français depuis janvier 1940, est l'une des personnes importantes du PR « Ajoie ». Il passe à de multiples reprises la frontière. Officiellement, il fait la chasse aux serpents qu'il stocke dans un panier au fond duquel se trouvent les documents à transporter ! Il collabore avec les réseaux « Bruno » (français), « Rivert » (belge), « F 2 » (polonais), « Buckmaster » (britannique). À la libération de la Franche-Comté et du Territoire de Belfort, il devient inspecteur de police à Montbéliard et travaille avec le contre-espionnage suisse.

Quelques collaborateurs du poste récepteur « Ajoie »

Nom, prénom	Grade/ fonction militaire	Résidence	Remarque
Surdez, Denys	Plt	Vellerat	Instituteur, chef PR « Ajoie », licencié en été 1944
Brühlmann, Josef	Lt	Zurich	Alias Bodmer
Quartier-la-Tente, James	Sdt tambour	Porrentruy	Secrétaire PR « Ajoie », passe devant la justice militaire à la fin de la guerre
Allemann, Philippe			Double national (CH – F) d'une audace et d'une efficacité remarquables
Viennot-Queloz, Amélie			Double nationale (CH – F)
Appenzeller, Stasniaw			
Duroux, Pierre			
Froidevaux, Albert	SC	Le Noirmont	Ancien légionnaire
Kricq, Suzanne			Abattue par les Allemands dans la nuit du 3-4 juin 1944 à la frontière
Curie, Frédéric		Delle	Trahit des camarades en 1942, abattu par la Résistance
Nussbaumer, Marcel	Cap	Develier	Arrêté par les Allemands (3.9.1941), échangé (28.10.1943)

Vallat, Marcel	Cpl	Courtemaîche	Instituteur. 10 jours d'arrêts de rigueur pour contrebande, exclu du SR en mai 1943
Cattin, Robert			
Chappuis, Henri			Instituteur, exclu de l'Armée
Miserez, Robert	Officier (suisse ?)		Agent allemand à Besançon
Clément, Pierre	Cap		Remplace Denys Surdez en 1944
Habegger, Oskar	Cyc	Delémont	
Olivet, Gérard	Cap		
Riat, Jules	SC	Bure	Dit «Le Malendos», frère de Léon
Riat, Léon		Bure	Frère de Jules
Schaller, Georges	Plt		Alias It Morel, remplaçant de Denys Surdez
Surdez, Aimé	SC	Courtemaîche	Instituteur, licencié par Cuénoud en été 1944
Surdez, Yves	fus	Bâle, puis Le Boéchet	Condamné à 15 jours d'arrêts de rigueur par Cuénoud, le 7.12.1944, licencié en été 1944

Le soldat-trompette James Quartier-la-Tente, un *professionnel* du PR « Ajoie », y travaille d'abord comme secrétaire, puis il supervise l'envoi d'agents en France et devient, dans la foulée, le bras droit de Denys Surdez. En été 1944, une enquête de la justice militaire tente de déterminer s'il a détourné de l'argent et tenu une comptabilité frauduleuse. Il est blanchi mais licencié pour contrebande et abus de sa carte de légitimation par le colonel Cuénoud, qui le considère comme brûlé pour le SR. Il se fait alors engager par la SIS britannique, mais la secrétaire du PR « Ajoie » continue de lui faire parvenir les rapports qui passent à sa portée.

Le clan Surdez tombe au début de l'été 1944 à la suite d'une série d'affaires qui lui fait perdre tout crédit aux yeux du colonel Cuénoud. Le capitaine Clément, du poste récepteur de Genève, vient réorganiser les choses en Ajoie.

Renseignement à la troupe et renseignement stratégique

En Suisse, le renseignement à la troupe, c'est-à-dire les cellules au sein des états-majors de régiment, de brigade, de division, s'avère un partenaire indispensable du SR stratégique, surtout durant les premiers mois de la guerre.

Le service de renseignement de la 2^e division fait figure de modèle, alors que celui de la brigade frontière 3, dirigé par le premier-lieutenant Frédéric Feignoux se fait critiquer par le Bureau « France » parce qu'il privilégie la quantité de données, omettant de les recouper. Ses bulletins risquent d'induire en erreur les destinataires. Surtout, enfreignant les prescriptions, Frédéric Feignoux fait interroger les réfugiés civils ou militaires (une compétence du Service territorial), envoie en France des soldats suisses en civil comme François Bourquenez, ainsi que des Français appâtés par les rétributions,



Installation goniométrique de la compagnie de radio 7.

un domaine réservé au poste récepteur. Il confie également des missions à James Quartier-la-Tente, qui travaille chez Surdez, ou des agents de la Résistance. Le SR stratégique lui demande en vain de mettre fin à ces pratiques, mais le commandant de la brigade frontière 3, le colonel Villeneuve, soutient son officier de renseignement qui, sans vergogne, poursuit toutes ses activités.

En octobre 1944, le colonel Cuénoud écrit à son chef, Roger Masson, qu'en Ajoie les ordres émis par l'Armée concernant le renseignement ne sont pas respectés et que la politique se mêle à la guerre de l'ombre. « (...) le colonel Henry, préfet de Porrentruy, a un véritable service de renseignement à lui, M. Billieux, maire de Porrentruy en fait

autant, M. Périat, député et maire de Fahy, a toute une organisation clandestine à lui, et en liaison avec les deux précédents, avec l'ambassade de France (...) Ernest Périat est en relation avec Pierre Sire, administrateur chez Peugeot » dont il importe les véhicules en Suisse.

Les chapitres de la thèse de Christian Rossé consacré au poste récepteur « Ajoie » et à son personnel apportent des éléments nouveaux qui permettent de mieux comprendre l'amertume et la volonté de régler des comptes qu'on sent dans les souvenirs de Denys Surdez.

H. W.

La SJO publie... **Bernard Roten; Hervé de Weck:**

Jura et Jura bernois pendant la Première Guerre mondiale

Sortie en automne 2017

Le district de Laufen n'est pas oublié! Environ 300 pages, avec de nombreuses cartes, photos et illustrations.
Souscription dès le printemps 2017. | Une publication de la SJO et des Editions D+P SA



Aperçu de la table des matières

- Chap. 1.** – Menaces et vision des menaces (1900-1914)
- Chap. 2.** – L'Armée suisse et le Jura bernois (1900-1914)
- Chap. 3.** – Déploiement militaire dans le Jura Nord (1914-1918)
- Chap. 4.** – L'Armée dans le Jura Sud et le district de Laufen
- Chap. 5.** – Les troupes jurassiennes (1912-1919)
- Chap. 6.** – Violations de l'espace aérien jurassien
- Chap. 7.** – Guerre du renseignement en Suisse et dans le Jura bernois
- Chap. 8.** – Le fossé dans le Jura bernois
- Chap. 9.** – Toute l'Armée fait service dans le Jura bernois
- Chap. 10.** – La frontière est-elle hermétique?
- Chap. 11.** – Dans le Jura bernois, l'industrie doit s'adapter
- Chap. 12.** – Inflation, montée de l'indigence, tensions sociales
- Chap. 13.** – Pandémie de grippe en 1918-1919
- Chap. 14.** – Le Jura bernois et la grève générale (novembre 1918)
- Chap. 15.** – Guerre et culture

Bulletin de souscription

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

NP: _____

Localité: _____

passer commande de exemplaire(s) de l'ouvrage « Jura et Jura bernois pendant la Première Guerre mondiale ». (CHF 46.– frais d'emballage et de port non compris).

À adresser à Hervé de Weck, Rue Saint-Michel 7, 2900 Porrentruy
(fax 0041 (0)32 466 29 74, e-mail herve.deweck@bluewin.ch).

Le maquis du Lomont, août-septembre 1944¹

Maj Dimitry Queloz

En France, la résistance à l'occupant allemand débute dès l'été 1940, d'abord de manière modeste, autour de quelques hommes charismatiques refusant la défaite ou de militaires de l'armée de Vichy. Peu à peu, divers mouvements et réseaux s'organisent dans la clandestinité. Nombre d'entre eux sont démantelés par les services français ou allemands. À la suite de la création du Service du Travail Obligatoire (STO) et de l'invasion de la zone non-occupée en novembre 1942, des maquis sont constitués, encadrés par la Résistance, qui regroupent une partie des réfractaires au STO. À la fin de l'année

1943, les effectifs de ces maquis s'élèvent à 30 000-40 000 hommes, plus ou moins armés. Le maquis du Lomont est le dernier à être créé, en août 1944.

Un site stratégique

Le môle du Lomont est un lieu stratégique important puisqu'il permet de contrôler la région méridionale de Belfort, ainsi que les routes situées au sud de la Porte de Bourgogne dont la principale est constituée par l'axe Bâle – Porrentruy – Pont-de-Roide. Des fortifications y sont donc élevées à la fin du XIX^e siècle dans le cadre des travaux réalisés par



Fort du Lomont.

¹DE WECK, Hervé, *Le maquis du Lomont, août-septembre 1944*, Berne, Bibliothèque am Guisanplatz, 2016, série « numéro S ».



Ernest-Fred Floeg, dit Paul, officier américain et commandant du maquis du Lomont.

Séré de Rivières. Bien que rapidement obsoètes, les fortifications du Lomont continuent à jouer un rôle jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. En 1944, en raison de l'importance stratégique du site, le maquis y prend position, notamment dans le fort, à la batterie des Roches et à la Tour Carrée.

L'occupation du Lomont par les maquisards est décidée non pas au niveau local, mais par le commandement allié et par l'ensemble des différents commandements français (FFL, forces spéciales et FFI). Elle a pour but de tenir un terrain-clé dans la progression de la 1^{re} Armée française du général de Lattre de Tassigny, débarquée en Provence le 15 août et remontant la vallée du Rhône pour ensuite se diriger vers l'Alsace avant de pénétrer en Allemagne.

Occupation du Lomont et organisation du maquis

L'occupation du Lomont comprend trois phases. Dès le 17 août, 900 hommes occupent le plateau de Montchérour. Dans un

deuxième temps, une dizaine de compagnies venant de la région de Montbéliard et de Belfort renforcent le dispositif. Ces troupes sont équipées et armées par les Alliés qui parachutent des conteneurs. Entre le 24 août et le 6 septembre, les avions de la *Royal Air Force* en larguent 328 contenant 53 tonnes d'armements, de munitions, d'équipements, de vêtements et de nourriture. Une centaine de commandos de SAS français sont également parachutés. Leur mission consiste à encadrer et à renforcer les maquisards du Lomont. A partir du 23 août commence la troisième phase, avec l'arrivée de plus de 1 000 hommes de la région. Le 6 septembre, lorsque les avant-gardes de la 1^{re} Armée française parviennent au Lomont, le maquis regroupe 3 200 combattants.

L'organisation se fait selon les principes militaires. À la tête du maquis se trouve Ernest-Fred Floeg, surnommé Paul. Officier américain ayant vécu trente ans en France, il est parachuté pour prendre le commandement de l'opération. Son état-major organise les différents services. Sous ses ordres se trouvent cinq bataillons à trois compagnies et une section de commandement.

La plupart des combattants proviennent de la Résistance. Ce sont des civils qui ne sont pas forcément habitués à la discipline et à la hiérarchie militaires. Il s'ensuit quelques problèmes. Des décisions du commandant Paul entraînent des frictions car elles heurtent certains liens très spécifiques tissés dans le cadre des réseaux de résistance. Certains chefs sont contestés lorsqu'ils ne sont pas connus de leurs hommes ou qu'ils ont occupés certaines fonctions, notamment les cadres d'entreprises qui ont envoyé des hommes travailler en Allemagne dans le cadre du STO.

Les entreprises de la région, à l'exemple de Peugeot, jouent un rôle important dans le soutien logistique et financier du maquis.

Elles mettent secrètement à disposition les stocks de vivres de leurs cantines que les maquisards réquisitionnent. Elles fournissent également des fonds qui permettent de solder les hommes.

Opérations

Le commandant Paul ne se contente pas de défendre ses positions. Il mène un combat défensif agressif, réalisant des coups de main, des sabotages de lignes de chemin de fer. Pour déplacer rapidement les troupes chargées de ces opérations situées en dehors de son secteur, il dispose de véhicules à gazogène.

De leur côté, les Allemands essaient de réduire le maquis. Dès le 22 août, ils lancent les premières attaques qui se soldent par des échecs. Les hommes, souvent âgés, sont peu combattifs. De plus, certaines troupes manquent de cohésion. Celles de la 30^e division de grenadiers SS, formées quelques semaines plus tôt en Pologne, comprennent des Russes, des Ukrainiens, des Polonais qui sont

méprisés par leurs officiers allemands. Beaucoup sont des prisonniers de guerre engagés volontaires pour sortir des camps où ils mourraient littéralement de faim. Souvent, les différentes ethnies se détestent et le but principal de ces hommes est de se rendre aux Américains ou de se faire interner en Suisse.

Les opérations s'arrêtent le 7 septembre avec l'arrivée de la 1^{re} Armée. Le maquis est dissout le 15 du mois. Les combats ont coûté la vie à une septantaine d'hommes. Près de 95 % des maquisards s'engagent ensuite dans la 1^{re} Armée.

Des liens étroits avec la Suisse

Le maquis du Lomont touche la frontière suisse. Il dispose donc d'un sanctuaire, ce qui renforce le moral des hommes. Le commandant Paul peut en effet faire interner ses troupes au cas où les choses tourneraient mal. Mais c'est surtout dans le cadre des soins aux blessés que la proximité du territoire suisse joue un rôle important. Certains d'entre eux sont transportés à l'Hôtel-Dieu



Patrouille de maquisards et de soldats de la 1^{re} Armée française.

de Porrentruy, tandis que 250 kg de médicaments et de pansements sont acheminés depuis l'Ajoie jusqu'au Lomont.

Quelques Suisses s'engagent dans le maquis. Parmi eux Philippe Allemann, Georges Fuschloch, Maurice Schroter et Ernest Ryser. Ce dernier, établi à Chamosol, est un agent de renseignement suisse. Il travaille pour le premier-lieutenant Surdez, chef du Bureau « Ajoie » du SR. Servant également de passeur, il a franchi la frontière plus de 300 fois !

Lors des opérations de largage destinées à ravitailler le maquis, les avions alliés commettent des erreurs, notamment en raison des conditions météorologiques. À deux reprises, des appareils de la *Royal Air Force* parachutent leur cargaison en territoire suisse. Le 31 août, 26 conteneurs atterrissent près de Develier. Leur contenu est rassemblé et remis aux maquisards du Lomont, au mépris des règles de la neutralité ! Il en va différemment avec les conteneurs parachutés aux Enfers. Le matériel est interné en



Philippe Allemann, un Suisse maquisard au Lomont.

Suisse. Toutefois, les deux hommes largués en même temps sont conduits à la frontière la nuit même en toute discrétion par la famille Dubail.



Conteneur britannique parachuté par erreur près de Develier.



Crevoisier SA

Fabrique de machines
CH-2714 Les Genevez

L'INNOVATION AU SERVICE DE VOTRE PRODUCTION

NEW



C-480

Centre de rectification et de finition
7 axes CNC



C-440

Centre de rectification et de finition
6 axes CNC



C-75

POLlcapture®

Cellule d'acquisition pour le
polissage robotisé sans programmation,
transfert du savoir-faire humain au robot



C-400B

Centre de finition
6 axes CNC



C-60

Robot de chargement
Adaptable sur machines de toutes marques



C-5001

Poste de polissage ergonomique
avec aspiration intégrée

- ▶ **POLlcapture®: LE POLISSAGE ROBOTISÉ SANS PROGRAMMATION**
- ▶ **ROBOTIQUE DE CHARGEMENT AVEC DIVERS SYSTÈMES DE PALETTISATION**
- ▶ **MACHINES DE FINITION: MEULAGE, SATINAGE, DÉCOR, POLISSAGE MANUEL OU CNC**
- ▶ **MACHINES D'USINAGE: EN TRANSFERT, EN BARRE, EN TORCHE OU PIÈCE À PIÈCE**
- ▶ **RÉTROFIT, MODIFICATIONS ET AMÉLIORATIONS DE MACHINES**
- ▶ **OUTILLAGES SPÉCIFIQUES ET POSAGES**

Police aérienne 24: Interview du colonel EMG Peter Bruns

Major Dmitry Queloz

En 2008, on découvrait – ou faisait semblant de découvrir pour certains – que les Forces aériennes suisses n'assuraient pas la police aérienne de manière permanente. En réaction, l'ancien conseiller aux États Hans Hess déposait, l'année suivante, une motion parlementaire demandant aux Forces aériennes de remplir cette mission en tout temps. Il en est résulté le projet de service de police aérienne 24 (PA24) dont la mise en application a commencé au début de l'année 2016. Après six mois d'expérience, nous avons eu l'occasion de rencontrer le colonel EMG Peter Bruns, chef du projet PA24, qui a eu l'amabilité de répondre à nos questions. Nous lui adressons nos plus vifs remerciements pour son accueil cordial et le temps qu'il nous a accordé.

Le colonel EMG Bruns est un pilote professionnel. Il a 3000 heures de vol sur des avions de type *Vampire*, *PC-7*, *Hawk*, *F-5 Tiger* et *F/A-18 Hornet*. Ancien de l'escadron 11 et de l'escadre de surveillance, il est actuellement chef de la centrale des opérations des Forces aériennes depuis 2010 et remplaçant du chef des opérations des Forces aériennes. Depuis 2011, il dirige le projet PA24.

Depuis le début de 2016, le projet PA24 commence à être mis en application. Quel est le dispositif en place actuellement et quelles sont les grandes étapes de ce projet jusqu'à sa réalisation complète en 2020 ?

Le dispositif actuel comprend deux *F/A-18* prêts à décoller en l'espace de 15 minutes



Le colonel EMG Peter Bruns, chef du projet Police aérienne 24. (© DDPS)

au maximum entre 8 heures et 18 heures, cinq jours par semaine. Les deux appareils sont armés (canons, missiles *Sidewinder* et *AMRAAM*). Précisons qu'une intervention de police aérienne se fait toujours par deux. Un des avions vient se positionner sur la gauche de l'appareil intercepté. Il procède à l'identification visuelle et observe le comportement de l'équipage et des passagers. Le second avion se place derrière. Sa tâche consiste à observer la situation en général et à aider son coéquipier. C'est également à lui qu'incomberait la mission d'abattre l'appareil intercepté, le cas échéant. Le QRA (*Quick Reaction Alert*) des deux appareils est de 15 minutes. Ce délai, que le public considère souvent comme long, correspond toutefois aux standards internationaux en matière de police aérienne.

En 2008, on découvrait – ou faisait semblant de découvrir pour certains – que les Forces aériennes suisses n’assuraient pas la police aérienne de manière permanente. En réaction, l’ancien conseiller aux États Hans Hess déposait, l’année suivante, une motion parlementaire demandant aux Forces aériennes de remplir cette mission en tout temps. Il en est résulté le projet de service de police aérienne 24 (PA24) dont la mise en application a commencé au début de l’année 2016. Après six mois d’expérience, nous avons eu l’occasion de rencontrer le colonel EMG Peter Bruns, chef du projet PA24, qui a eu l’amabilité de répondre à nos questions. Nous lui adressons nos plus vifs remerciements pour son accueil cordial et le temps qu’il nous a accordé.

Le colonel EMG Bruns est un pilote professionnel. Il a 3000 heures de vol sur des avions de type *Vampire*, *PC-7*, *Hawk*, *F-5 Tiger* et *F/A-18 Hornet*. Ancien de l’esca-

drille 11 et de l’escadre de surveillance, il est actuellement chef de la centrale des opérations des Forces aériennes depuis 2010 et remplaçant du chef des opérations des Forces aériennes. Depuis 2011, il dirige le projet PA24.

Depuis le début de 2016, le projet PA24 commence à être mis en application. Quel est le dispositif en place actuellement et quelles sont les grandes étapes de ce projet jusqu’à sa réalisation complète en 2020 ?

Le dispositif actuel comprend deux *F/A-18* prêts à décoller en l’espace de 15 minutes au maximum entre 8 heures et 18 heures, cinq jours par semaine. Les deux appareils sont armés (canons, missiles *Sidewinder* et *AMRAAM*). Précisons qu’une intervention de police aérienne se fait toujours par deux. Un des avions vient se positionner sur la gauche de l’appareil intercepté. Il procède à l’identification visuelle et observe le com-



3 avril 2008: interception d’un avion des Forces aériennes royales néerlandaises par des *F/A-18* des Forces aériennes suisses. (© DDPS)



Identification d'un Bombardier Global Express 5000 de la République fédérale d'Allemagne par des F/A-18. (© DDPS)

portement de l'équipage et des passagers. Le second avion se place derrière. Sa tâche consiste à observer la situation en général et à aider son coéquipier. C'est également à lui qu'incomberait la mission d'abattre l'appareil intercepté, le cas échéant. Le QRA (*Quick Reaction Alert*) des deux appareils est de 15 minutes. Ce délai, que le public considère souvent comme long, correspond toutefois aux standards internationaux en matière de police aérienne.

À partir du 2 janvier 2017, le projet connaîtra une nouvelle étape importante avec le passage à sept jours par semaine, tout en conservant le même horaire. Dès le 1^{er} janvier 2019, l'horaire sera étendu : le service aura lieu entre 06 h 00 et 22 h 00. Cela permettra de pouvoir intervenir durant les heures couvrant plus de 90 % du trafic aérien en Suisse. La capacité à remplir la mission de police aérienne de manière permanente sera

atteinte à la fin de 2020. Jusqu'à cette date, il y aura, ponctuellement et sans information publique, des jours où le dispositif fonctionnera durant 24 heures.

Ces délais peuvent paraître longs, mais il faut du temps pour former le personnel nécessaire. Toutes les tâches sont remplies par des professionnels hautement qualifiés dont la sélection et la formation durent plusieurs années. Par exemple, celle d'un contrôleur aérien de *Skyguide* est de trois ans. Il faut aussi tenir compte des capacités de formation à disposition qui ne permettent pas d'instruire en une seule fois l'ensemble des personnels nécessaires. Enfin, il y a une grande variété de personnels et d'acteurs différents. En plus des pilotes appartenant aux Forces aériennes, le personnel est fourni par la Base logistique de l'armée (BLA), la Base d'aide au commandement (BAC) et *Skyguide*.

À propos de ce personnel, combien faudrait-il en engager en plus par rapport à la situation antérieure? Quels seront les coûts de fonctionnement de l'organisation?

Le projet nécessite un peu plus d'une dizaine de pilotes supplémentaires, dont six pour l'engagement des avions proprement dit et 7 à 8 autres pour assurer la conduite et les opérations. Le gros des effectifs est cependant constitué par le reste du personnel (mécaniciens et piquet de sauvetage). Au total, il faudra engager 105 personnes, sans compter les contrôleurs aériens de *Skyguide* qui fournit aux Forces aériennes une prestation contre facture. Le coût total sera de maximum 30 mio de francs par année. Dans ces dépenses sont compris tous les coûts, y compris les prestations de *Skyguide*.

Actuellement, la police aérienne s'effectue depuis la Base aérienne de Payerne. D'autres bases pourraient-elles aussi être affectées à cette mission? Que se passe-t-il par exemple

lors de travaux d'entretien sur la piste de Payerne?

La Base aérienne de Payerne est celle qui dispose des meilleures infrastructures et qui offre les meilleures conditions d'engagement. Deux autres places sont également employées, Emmen et Meiringen. Elles le seront notamment en août de cette année en raison de travaux effectués à Payerne et de la présence de la Fête fédérale de lutte sur l'aérodrome. Emmen offre cependant de moins bonnes infrastructures que Payerne. Pour Meiringen, si les infrastructures sont équivalentes à celles de Payerne, elle nécessite plus de personnels pour le contrôle aérien en raison des procédures de vol plus complexes liées aux conditions naturelles du site.

La mission de police aérienne incombe principalement aux F/A-18. Y a-t-il d'autres moyens aériens engagés, par exemple des hélicoptères pour intercepter des appareils



24 juillet 2014: Identification visuelle de l'Airbus A330-343 «Neuchâtel» de la compagnie Swiss par des F/A-18. (© DDPS)

volant à très faible vitesse ou à très basse altitude ?

Pour la permanence, seuls les *F/A-18* sont effectivement employés. Pour les autres cas, divers moyens peuvent être utilisés. Par exemple, il arrive, au quotidien, que l'on engage un avion déjà présent en l'air pour effectuer une mission de police de l'air. Dans certains cas spécifiques, comme lors de manifestation comme le *World Economic Forum (WEF)*, des *PC-7* ou des *Super Puma* sont aussi engagés. Ces derniers peuvent être armés avec des équipes des forces spéciales.

Pour les avions volant lentement, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a mis en place des procédures particulières pour permettre une interception par des jets. Pour les Forces aériennes, il n'y a pas de problème, le *F/A-18* pouvant, lui aussi, voler à des vitesses relativement faibles.

Le F-5 Tiger arrive maintenant en fin de carrière. Peut-il malgré tout encore être utilisé pour les missions de police aérienne ? Si oui, est-il en mesure de le faire dans toutes les circonstances ?

Le *F-5 Tiger* ne peut pas être employé dans le cadre du projet PA24 qui nécessite des appareils pouvant voler de jour comme de nuit, dans toutes les conditions météorologiques. Il ne peut en effet être engagé que de jour et en dehors des nuages.

Une modernisation des Tiger permettrait-elle une utilisation plus importante de ces appareils pour la police de l'air ?

Après les études qui ont été menées, il n'est plus envisagé de moderniser les *Tiger*.

Une fois le projet mené à terme, combien d'avions seront, au total, nécessaires pour remplir la mission ? Quel pourcentage de la flotte de F/A-18 ce chiffre représente-t-il ?

Le projet PA24 prévoit que deux avions soient disponibles en permanence. Il n'y aura pas un nombre spécifique d'avions dédiés à cette mission, qui sera par ailleurs prioritaire. Les appareils nécessaires seront puisés dans la flotte de *F/A-18*. Le nombre de *F/A-18* en service actuellement sera suffisant pour les besoins de PA24. Celui-ci entraînera d'ailleurs une meilleure disponibilité des appareils. L'augmentation du nombre de mécaniciens et leur présence permanente permettra d'effectuer plus rapidement les travaux de maintenance habituels.

En revanche, si nous devons régulièrement faire décoller des avions dans le cadre de PA24 ou leur faire effectuer des patrouilles permanentes, nous n'aurions pas assez d'appareils.

Pour le moment, la police aérienne est en partie assurée dans le cadre de collaborations avec les Forces aériennes des pays voisins. Pouvez-vous nous expliquer comment fonctionnent ces collaborations ? Y a-t-il des différences d'un pays à l'autre ?

Avant de répondre à votre question, j'aimerais apporter quelques précisions par rapport aux missions de police aérienne et aux possibilités de collaboration avec l'étranger. Si l'on prend le cas de l'OTAN, qui effectue notamment des missions de police aérienne au-dessus des Pays baltes, les missions ne concernent que les menaces militaires. Les avions décollent sous la direction de l'OTAN seulement si les intrus ou les contrevenants sont des appareils militaires. En revanche, si les intrus ou les contrevenants sont civils, la conduite opérationnelle est du ressort de l'État. Si ce dernier n'a pas cette possibilité de conduite, il ne se passe rien. C'est à l'État d'assurer la police de l'air de son espace aérien pour les problèmes non-militaires, les autres pays ne le feront pas à sa place.

En ce qui concerne la Suisse, nous avons divers accords avec les États voisins. Tous ces accords concernent les menaces non-militaires et sont basés sur le principe de la réciprocité. Tout d'abord, il y a des échanges d'informations avec tous les voisins, soit la France, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Ce premier aspect est fondamental en raison de la densité du trafic, de l'interconnexion des espaces aériens et de la rapidité des avions.

Avec trois de nos voisins – la France, l'Allemagne et l'Italie –, nous avons des accords d'accompagnement. Un avion peut franchir la frontière de l'État partenaire, avec son autorisation, pour suivre un cas qui est, dans l'idéal, transmis ensuite à l'aviation de cet État.

Enfin, avec la France et l'Italie seulement, nous avons des accords qui permettent de forcer un appareil à atterrir sur sol étranger.

En revanche, il n'y a aucun accord en ce qui concerne la possibilité d'ouvrir le feu dans l'espace aérien des États voisins. Chaque État garde souverainement le droit d'abattre un appareil dans son espace aérien et il n'existe pas de délégation d'ordre de tir.

Les drones civils de toutes sortes représentent un problème croissant pour la sécurité aérienne. Ce nouveau danger est-il pris en compte dans le cadre de PA24 ? Dispose-t-on réellement des moyens nécessaires pour repérer, identifier et, le cas échéant, détruire des drones civils ?

La présence des drones dans l'espace aérien est un vrai problème et il constituera un thème important dans le futur. Actuellement, la gestion des drones est répartie entre la police, qui s'occupe de ceux qui ont une masse inférieure à 30 kg, et l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), qui a la charge des autres. La première catégorie ne concerne pas le projet PA24. En ce qui concerne la seconde, nous menons des études concer-

nant les possibilités d'interception. Par exemple, nous avons fait un exercice avec un drone ADS 95 des Forces aériennes qui a démontré que les F/A-18 étaient tout à fait en mesure de les intercepter.

Après plus de six mois d'expérience, quels sont les principaux enseignements qui ont déjà pu être tirés ?

Deux journées ont été particulièrement intenses. La première est celle du 6 mai, le vendredi du pont de l'Ascension. Ce jour-là, nous avons mené deux missions effectives. La première concernait une pénétration dans la zone contrôlée de l'espace aérien de l'aéroport de Berne. La seconde a eu lieu en raison d'une panne de radio.

La deuxième journée a été très médiatisée. Le 5 juillet, nous avons fait décoller deux F/A-18 pour intercepter un Boeing 747 de la compagnie israélienne El Al effectuant un vol New York – Tel Aviv. Il s'agissait d'un cas normal pour les Forces aériennes. La France nous avait informés de la situation et nous avons engagé les appareils en alerte dans le cadre de PA24 qui ont effectué un vol supersonique. Cet engagement, qui s'est passé sans aucun incident, a eu lieu durant une plage horaire qui n'était pas couverte par le service de police aérienne d'avant PA24. L'intérêt des médias est venu tardivement, lorsqu'il a été révélé que l'avion israélien était victime d'une menace d'attentat à la bombe.

D'une manière plus générale, le fait de travailler plus régulièrement qu'avant dans le cadre d'un QRA 15' nous a permis de gagner en efficacité et en rapidité. Nous avons fait des progrès dans les procédures qui ont été améliorées. Nous sommes en mesure de décoller plus vite et nous sommes également prêts plus rapidement pour effectuer une nouvelle mission au retour d'un engagement. Nous avons également besoin de moins de personnels que prévu au départ.

La Suisse : une puissance maritime !

Maj Dimitry Queloz

En dépit de son côté provocateur, ce titre reflète une réalité souvent méconnue. En effet, bien que pays enclavé, la Suisse n'en est pas moins une puissance maritime. D'une part, elle dispose d'une flotte qui permettrait de couvrir ses besoins en matière de transport maritime en cas de nécessité. D'autre part, elle occupe une place importante dans les activités de *shipping*, notamment grâce à la présence de la société MSC SA (*Mediterranean Shipping Company SA*) à Genève.

Une flotte de transport créée dans la tourmente de la Deuxième Guerre mondiale

La flotte de commerce suisse a fêté son 75^e anniversaire en 2016. Pour commémorer l'événement, la Poste a édité une série de quatre timbres dont les reproductions illustrent cet article, tandis qu'un film documentaire de Caroline Cuénod, *L'île sans rivage*, est paru sur les écrans en automne. Une première tentative de création d'une marine suisse avait échoué dans les années 1860, lorsque des ressortissants suisses installés en Méditerranée ne voulaient plus naviguer sous pavillon étranger. Cependant, la double opposition de la France et de la Prusse avait contraint le Conseil fédéral à renoncer au projet. L'argumentation des deux puissances reposait sur le principe que seuls les États possédant un littoral pouvaient disposer d'une flotte.

Ce principe est abandonné après la Première Guerre mondiale. La conférence de la Société des Nations tenue en 1921 à Barcelone donne pour la première fois le droit de pavillon aux États enclavés. Ce droit est confirmé ultérieurement par les Nations Unies, en 1958 avec la signature à Genève de la Convention sur la haute mer, puis, en 1982, avec celle dite de Montego Bay.

La création de la flotte suisse a lieu au cours de la Deuxième Guerre mondiale en raison du besoin d'un pavillon neutre pour assurer le ravitaillement du pays. Au moment où le conflit éclate, l'Allemagne ferme le Rhin, principale voie de transport pour les importations suisses, à la navigation marchande. Le Conseil fédéral décide alors de signer une convention d'affrètement avec la société grecque Rethymnis & Kulukundis qui met à disposition de la Suisse 15 navires sous pavillon grec pour assurer son ravitaillement.

Cet accord devient caduc quelques mois seulement après son entrée en vigueur. En octobre 1940, l'Italie envahit la Grèce dont les navires ne peuvent désormais plus accéder aux ports italiens ni circuler librement en Méditerranée. La Suisse est contrainte de trouver une nouvelle solution qui sera mise en place avec la plus grande célérité. Le Gouvernement mandate le professeur bâlois Robert Haab pour élaborer une base juridique visant à créer un pavillon maritime suisse. Le 9 avril 1941, le Conseil fédéral

signe un arrêté sur la navigation maritime sous pavillon helvétique qui marque la création de la flotte suisse. Le premier navire, le *Calanda*, est inscrit au registre avant la fin du mois !

Jusqu'à la fin de la guerre, 13 autres navires sont enregistrés sous pavillon suisse. En dépit de la neutralité qui les protège, trois d'entre eux sont détruits. Le *Maloja* est coulé le 7 décembre 1943 au large de la Corse, probablement par l'aviation alliée. Quant à l'*Albula* et au *Generoso*, ils sont sabordés par les Allemands dans le port de Marseille en 1944 au moment de leur retraite.

Au lendemain de la guerre, la flotte suisse est maintenue. Le passage à la paix est difficile. De plus, les relations avec les USA et la Russie ne sont pas toujours bonnes. Enfin, très vite, apparaissent les premières tensions de la Guerre froide. Tous ces facteurs poussent au maintien d'une flotte capable d'assurer le ravitaillement de la Suisse en cas de crise.

La marine suisse au début du XXI^e siècle

Les navires de la flotte suisse ne sont pas armés par la Confédération, mais par des armateurs privés qui ont l'obligation d'avoir leur siège en Suisse. Actuellement, six sociétés, basées à Renens, Nyon, Genève et Zurich, assurent cette exploitation. Elles sont chapeautées par l'Office Suisse de la Navigation Maritime (OSNM) installé à Bâle. Comprenant sept personnes, il gère l'administration de la flotte, veille au respect des traités internationaux et représente la Suisse auprès des organisations internationales. En cas de crise, la flotte peut être réquisitionnée pour les besoins de l'État, notamment pour assurer le transport de ses importations, mais aussi, ce que l'on oublie souvent, de ses exportations. Comme plus de 95 % des biens consommés en Suisse sont transportés par

navire, on comprend aisément l'importance du transport maritime pour l'économie suisse et l'intérêt que représente la flotte en matière d'indépendance dans ce domaine les cas échéant.

En échange de la possibilité de réquisitionner les navires battant pavillon suisse, la Confédération soutient financièrement les armateurs. Elle met à leur disposition un fonds de cautionnement de plus de 1 mia de francs. Celui-ci sert à soutenir les demandes de prêt des armateurs qui ont des contraintes plus importantes que dans d'autres marines, notamment du fait que la Suisse est un pays enclavé. Ce soutien est donc fondamental. Toutefois, il ne représente pas une charge réelle pour la Confédération puisqu'en 15 ans pas un centime n'a été prélevé sur le fonds !

La flotte suisse a connu un important développement depuis le début des années 2000. En 10 ans, le nombre de bâtiments a doublé. Il s'élève actuellement à une cinquantaine d'unités, dont un voilier, représentant une capacité totale de chargement de plus 1,7 mio de tonnes (tonnage de port en lourd – TPL), ce qui équivaut à environ un pour mille du tonnage mondial. La composition de cette flotte est variée et comprend des vraquiers, des navires à usages multiples ainsi que de navires-citernes pour le transport d'asphalte et de produits divers.

Ce développement est remarquable, surtout en comparaison avec le déclin général – Hervé Coutau-Bégarie parle même d'effondrement dans son *Océan globalisé* – enregistré par les pavillons européens au cours des dernières décennies, même si le recours aux pavillons bis a permis, dans une certaine mesure, de compenser cette évolution. Ainsi, un pays comme le Portugal n'avait plus que 22 navires sous pavillon national en 2001, tandis que la France est



Le Lausanne.



Le Stockhorn.



Le Lugano.



Le Lavaux.

descendue, depuis quelques années, au-dessous des 200 unités.

Un géant mondial du *shipping*

La Suisse occupe une place prépondérante dans le domaine du *shipping*. Cette position est due à la présence de plusieurs sociétés basées notamment à Genève. La plus importante d'entre elles est la MSC SA (*Mediterranean Shipping Company SA*) qui se situe au deuxième rang mondial, avec, en 2015, 451 navires représentant 13,22 % des capacités mondiales. Elle est devancée de peu par la société danoise *Maersk Line A/S* et ses 478 navires (13,45 %), tandis que la société française *CMA CGM SA*, en troisième position, possède 375 unités (8 %).

MSC est une société très discrète qui délivre peu d'informations sur ses résultats financiers. Elle a été créée dans les années 1970 par un Italien, Gianluigi Aponte, qui a débuté avec un navire d'occasion. Le succès de l'entreprise a commencé en faisant du commerce entre la Méditerranée et la Somalie. Longtemps installé à Anvers, le siège social de l'entreprise a été déplacé à Genève à la suite d'un conflit avec le fisc belge.

D'autres sociétés de *shipping*, nettement moins importantes mais tout aussi discrètes selon la tradition de la branche, sont également présentes en Suisse, comme *Swiss Marine*, *Riverlake* et *Shipping Assets Management (SAM)*. Le nombre exact d'entreprises est inconnu, plusieurs d'entre elles ayant des activités multiples, ce qui entraîne des difficultés pour déterminer précisément leur secteur d'activité.

Comment expliquer cette position privilégiée de la Suisse dans le domaine du *shipping*? Outre les aspects fiscaux et la bonne

réputation de la Suisse, cela s'explique par le développement d'un réseau économique dense comprenant des sociétés de *trading*, des banques, des compagnies d'assurances... Ce réseau s'est constitué à partir de la fin des années 1940, lorsque l'économie suisse a commencé à se spécialiser dans le commerce international et celui des matières premières. Avec la fin de la Guerre froide, le développement de la mondialisation et la croissance des importations chinoises, ces secteurs économiques se sont encore renforcés et Genève en est devenue une des plaques tournantes. Comme plus de 90 % du commerce mondial transite par la mer, le *shipping* a trouvé à Genève un terrain particulièrement propice à son installation.

Une puissance menacée ?

La puissance maritime de la Suisse est cependant précaire et au cours de ces dernières années diverses menaces sont apparues à l'horizon. L'existence de la flotte sous pavillon suisse est remise en cause, tout au moins dans son format. Le nombre d'unités est supérieur aux besoins de transport du pays et, du fait de la mondialisation et de l'influence d'un ultralibéralisme de mauvais aloi, les tentations de recours à des solutions étrangères sont nombreuses. Une étude est actuellement en cours pour déterminer si un pavillon suisse est toujours nécessaire. Elle sera prochainement transmise au Conseil fédéral. De son côté, le fonds de cautionnement est aussi menacé. En raison des difficultés rencontrées par le transport maritime à la suite de la crise de 2008, certains armateurs de la flotte suisse connaissent des difficultés et les finances fédérales craignent de devoir desserrer les cordons de la bourse. Les conditions d'un nouveau fonds de cautionnement, devant entrer en vigueur en 2017, sont en cours de négociation.

Les activités de *shipping* sont également soumises à de fortes contraintes. Les capacités de transport sont trop importantes alors que la demande en transport, suite à la crise de 2008, a connu une diminution. Certains prix

ont chuté de 60 %. Par ailleurs, le commerce des matières premières a tendance à se déplacer, notamment à Singapour. Ce déplacement pourrait entraîner les compagnies de *shipping* dans son sillage.



La téléphonie va changer en Suisse, êtes-vous prêt ?

- Téléphonie
- Interphone de porte
- Swisscom TV
- Alarme effraction
- Wireless WIFI
- Vidéo surveillance



swisscom

Partner



Le Pécal 8 • 2952 Cornol
www.itechcom.ch
Tél. 032 552 04 40
Fax 032 552 04 50
info@itechcom.ch

J'accuse ! L'attentat que les services craignaient

Bernard Snoeck (Belgique)¹

Avec colère, suite aux événements du 22 mars 2016, j'accuse la Belgique d'avoir été attentiste depuis des années et de n'avoir jamais donné les moyens aux services de renseignement de faire leur travail professionnellement, pour tenter de prévenir ce genre d'attaques.

J'accuse... les politiques !

J'accuse les responsables politiques de n'avoir jamais voulu comprendre la montée de l'islam radical et de l'avoir délibérément ignoré pour cause d'électoratisme et de « politiquement correct ». Je les accuse d'avoir laissé plusieurs communes belges développer un radicalisme djihadiste depuis des années, au point qu'un responsable socialiste m'avait un jour dit « *nous connaissons le problème de Molenbeek mais, que voulez-vous, c'est un électorat qu'on ne peut négliger* ».

J'accuse les responsables politiques, à tous les niveaux, de ne pas donner les moyens nécessaires et indispensables aux services de renseignement et de police, de continuer à les sous-financer chroniquement et de ne pas mettre en place les législations qui permettraient une action efficace. Le renseignement

surtout manque de moyens. Je les accuse de ne pas former suffisamment le personnel des services et de préférer les nominations politiques à celles de dirigeants compétents.

J'accuse un ancien ministre de la Défense de n'avoir pas autorisé une enquête approfondie sur l'islam radical au sein des forces armées afin de « *ne pas stigmatiser la population musulmane au sein de l'armée* » (dixit), alors même que nous avions connaissance de personnes radicalisées au sein de la « grande muette ».

J'accuse... les services de renseignement

J'accuse le Service Général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS, le service militaire) de ne pas développer un département analytique digne de ce nom : des informations sont collectées mais pas analysées. Le service se retrouve avec des données dont il ne sait que faire, faute de compétences internes pour les exploiter. Ses « analystes » sont surtout des gestionnaires des dossiers opérationnels. Le SGRS a par exemple eu en mains les milliers de pages du manuel du djihad d'Al-Qaïda, il n'a jamais été analysé, faute de compétences et de moyens.

¹Bernard Snoeck est un ancien membre du Service Général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS) belge. Il a travaillé, à la fin de la Guerre froide, en tant que spécialiste du contre-espionnage opérationnel, puis, au cours des années 2000, dans le cadre du contre-terrorisme. L'article a été publié en mars 2016 dans la tribune libre n° 62 du Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R).

J'accuse l'incompétence de certains responsables du contre-terrorisme militaire qui ne comprennent pas le travail de renseignement et le mettent en danger chaque jour par les décisions inconséquentes qu'ils prennent. Aujourd'hui, en Belgique, le responsable du contre-terrorisme militaire n'est jamais un homme issu du renseignement et il ne faut aucune compétence spécifique pour occuper ce poste ! Le dernier colonel en charge du contre-terrorisme nous disait son peu d'intérêt pour l'analyse (« *nous n'en n'avons pas besoin, disait-il* ») et a pris la décision de supprimer la bibliothèque consacrée à ce sujet. Comment peut-on analyser sans connaissances, sans background, sans compréhension profonde des enjeux ? Comment peut-on utiliser l'information opérationnelle récoltée sur le terrain si elle n'est pas connectée, investiguée, mise en liens et en perspective ?

Je me souviens d'un responsable de la sécurité belge qui me disait « *que l'on peut régler une attaque chimique avec l'eau des camions de pompiers* » (sic) ... Propos tenus lors de la visite du président Bush à Bruxelles en 2005.

Je me souviens des propos d'un responsable de la Sûreté de l'État qui s'énervait lorsque je disais en 2001 que la Belgique était une base arrière du terrorisme depuis des décennies. Une situation connue depuis plus de 20 ans et pour laquelle rien ou presque n'a été fait faute de moyens et de volonté. Toujours ce politiquement correct qui gouverne notre pays !

J'accuse le contre-terrorisme militaire d'amateurisme : manque criant d'inspecteurs de terrain (combien en avons-nous sur le terrain, en général ? Je sais, c'est secret mais c'est surtout dramatique) et manque critique de connaissances sur l'islam radical.

J'accuse... et après ?

Je ne peux terminer ce « j'accuse » sans une pensée pour mes anciens collègues du renseignement et de la police fédérale qui, toujours, ont fait montre d'une volonté de travailler le plus professionnellement possible sans que le monde politique ne leur témoigne le moindre soutien réel, hors des discours en conférence de presse.

Les responsables politiques n'écourent pas les services de renseignement. Jamais.

Quand sont-ils venus pour la dernière fois dans les bureaux des services militaires pour tenter de comprendre nos missions ? Quand ont-ils constaté de visu le manque de moyens de services sur lesquels ils comptent pour assurer la sécurité des citoyens ?

Malheureusement il est trop tard. Les morts sont là et l'on ne peut que pleurer sur l'impéritie de nos responsables. Toutes mes pensées se dirigent bien sûr vers les victimes et leurs familles. Mais ma colère se tourne aujourd'hui vers le monde politique.

Si les coupables sont bien évidemment les djihadistes, il y a également des personnes responsables d'avoir laissé ces attaques se perpétrer ; et elles devront rendre des comptes aux citoyens belges. Ce sont des années de mauvaise gestion et de défaut de prévoyance qui sont à l'origine de cette situation ; le gouvernement actuel ne fait que tenter de colmater les brèches d'une situation héritée de ses prédécesseurs.

Mais maintenant, il nous faut réagir et proposer des solutions. Ce n'est plus un choix, c'est une obligation que nous devons aux victimes du terrorisme et afin de remédier à nos incompétences.

L'Armata T-14 ou la rupture dans la conception des chars russes

Marc Chassillan¹

En présentant le renouvellement complet de toute leur gamme de blindés au cours du défilé du 70^e anniversaire de la victoire dans la Grande Guerre patriotique contre le nazisme, les Russes ont voulu marquer un grand coup de *marketing* et de communication. Car c'est bien à un événement de taille dans le domaine de l'armement terrestre auquel nous assistons. Notre propos se concentrera cependant sur le nouveau char *Armata T-14* bien que le nouvel automateur d'artillerie *Koalitsia-SV*, les deux nouveaux véhicules de combat d'infanterie (*Kourganets 24* et *25*) et le 8x8 *Boomerang* mériteront incontestablement des analyses ultérieures.

Depuis l'apparition du révolutionnaire *T-64* dans les années 1960 qui marqua une rupture majeure dans la conception des chars moyens avec son équipage réduit à trois hommes, son chargement automatique des munitions, son canon lisse de gros calibre de 125 mm et ses blindages composites à base de céramiques, les Russes se sont contentés d'améliorations technologiques incrémentales sans changer l'architecture de base. Ainsi, se sont succédés les *T-72*, *T-80* puis *T-90*, chacun étant dérivé en de multiples versions ou variantes export fabriquées sous licence dans les pays « frères » ou « non-alignés » (comme le *M-84* yougoslave

et les *Ajeya* indiens). Ces chars furent produits à des milliers d'exemplaires et ils équipent des dizaines d'armées dans le monde.

Avec l'*Armata*, nous assistons à un virage fondamental de la pensée technique russe en matière de char. Les ingénieurs russes ont fait des choix radicaux, le plus spectaculaire et inédit pour un char de combat étant celui de la tourelle inhabitée. Cette dernière a bien été envisagée sur nombre de programmes dans le passé (le Français *Leclerc*, le Suédois *UDES*, le *Future Combat System* américain ou l'Allemand *Léopard 3*) mais aucun pays n'avait franchi le pas qui sépare l'avant-projet papier de la production de série. Seuls les Allemands ont adopté l'idée pour leur VCI (Véhicule de combat d'infanterie) *Puma* avec des fortunes diverses d'après ce que l'on peut savoir.

On attribue au concept de tourelle inhabitée la vertu d'alléger la masse de la fonction feu et donc du char, puisqu'il ne devient plus fondamental de protéger l'équipage. Ce dernier peut alors prendre place dans une cellule de survie aux surfaces exposées forcément réduites, en clair une sorte de forteresse cernée des blindages les plus épais possibles.

¹Ingénieur militaire de formation, expert international des blindés (auteur à ce titre de nombreux ouvrages et articles), professeur à l'ENSTA Bretagne. Directeur du *marketing*, de la communication et des coopérations industrielles de la société *Renault Trucks Defense* depuis juin 2013. Ce texte, sous rubrique « Tribune N° 646 », a paru sur le site www.defnat (*Revue Défense Nationale*), le 12 mai 2015.



Char Armata T-14 présenté à Moscou lors du défilé du 1^{er} mai 2015.

Ce qui frappe aussi dans l'examen de l'*Armata* ce sont ses dimensions et sa masse (57 t), très proches désormais de celles des chars occidentaux et que la présence de sept galets de roulement confirme. Cela est non seulement la traduction d'application de normes ergonomiques plus conformes aux standards actuels, mais aussi la conséquence d'intégration d'un chargement automatique de munitions de nouvelle génération et d'espaces supplémentaires de protection passive ainsi que l'implantation d'un groupe moto-pulseur plus puissant (1200 chevaux).

Protection de l'équipage : l'élément primordial de l'*Armata*

La protection de l'équipage fut indubitablement le driver de conception de l'*Armata* car, comme le *Merkava 4* israélien, le char russe fait appel à plusieurs couches mêlant le *soft-kill* (contre-mesures électromagnétiques), le

hard-kill (protection active anti-projectile), les blindages classiques et les dispositifs de survie après impact. Rappelons que les premiers travaux et réalisations dans les domaines de la protection indirecte sont dus aux Russes. Déjà, le simple phare infrarouge monté sur toutes les tourelles de *T-64* et *T-72* perturbait très sérieusement le guidage des missiles *SACLOS* (*Semi-automatic command to line of sight*) type *Hot*, *Milan* et *Tow*. Avec le *Shtora* monté sur les *T-80* et *T-90*, une sophistication supplémentaire était introduite. Enfin, le système *Drozd* expérimenté en Afghanistan dans les années 1980 sur les *T-55*, puis l'*Arena* sur *T-80* défrichèrent le domaine des protections actives destinées à abattre les projectiles assaillants en plein vol.

L'*Armata* bénéficie de toute cette expérience technologique et sa tourelle présente une architecture très optimisée pour intégrer plusieurs équipements et systèmes. La détection

des menaces fait appel à quatre antennes radar couvrant 360° ainsi que des détecteurs d'alerte laser très visibles sur l'avant de la structure. En fonction de la nature de la menace (vecteur, vitesse, distance, attitude), l'*Armata* peut déclencher soit l'éjection d'une munition tueuse du système *Afganit* (les gros tubes positionnés en éventail situés à la base de la tourelle) qui détruira l'assailant, soit orientera l'un de deux paniers mobiles à grenades fumigènes situés sur le toit pour créer un rideau opaque qui s'interposera entre le char et le lanceur ennemi. Sur une vue en plongée du char, on note aussi la présence de tubes verticaux destinés sans doute à l'éjection de leurres infrarouges (ou *chaffs*) pour détourner les missiles « Tire-et-oublie ».

Si toutes ces mesures de protection indirecte échouent, l'*Armata* peut compter sur ses blindages. Le glacis avant présente une épaisseur de plus de 70 centimètres si l'on en juge par les lignes de rupture entre la partie inclinée et le toit du châssis. Cela forme un bloc composite capable de contrer non seulement les flèches mais aussi les charges creuses de fort diamètre. Il est prolongé par une série de briques réactives horizontales qui protègent l'équipage contre les attaques verticales type bombelettes. D'épaisses jupes latérales couvrent les flancs du châssis et des grilles statistiques anti-RPG (lance-roquettes) prennent le relais à hauteur de la cloison pare-feu du moteur. La partie inférieure de la pointe avant voit sa protection améliorée grâce à la présence de la lame d'auto-enfouissement en acier classique des chars russes. La tourelle n'a pas, à l'évidence, fait l'objet des mêmes efforts de protection balistique pour les raisons évoquées plus haut. Les photos suggèrent que les capotages qui carènt l'armement et les équipements sont de faible épaisseur, n'assurant une protection que contre la petite ferraille du champ de bataille. C'est sans doute là une faiblesse potentielle de l'*Armata* dont le système d'arme pourrait

être neutralisé au moyen de munitions explosives ou de moyen calibre.

Armement

L'armement principal est un canon de 125 mm à âme lisse. Il est alimenté par un carrousel automatique de 32 coups. Il y a encore beaucoup de spéculations sur la nature des munitions tirées car l'une des faiblesses architecturales des munitions flèches russes est leur incapacité à voir leur longueur aller au-delà de celle de la partie avant (les munitions russes sont en deux parties) tandis que les munitions OTAN encartouchées monoblocs permettent au barreau de flèche de rentrer profondément dans la douille jusqu'à toucher le tube porte-amorce fixé au culot. Or la longueur du barreau est l'un des paramètres fondamentaux de la capacité de pénétration (avec la matière, la vitesse et la masse). Conscients des limitations de l'architecture en deux parties, on peut penser que les munitionnaires russes ont procédé à une refonte. Attendons de voir ces munitions pour porter un jugement plus étayé.

L'armement secondaire consiste en une mitrailleuse de 12,7 mm montée sur un tourelleau téléopéré adapté coaxialement au viseur panoramique chef, rappelant le même type de disposition que sur le T-90. Le tir s'effectue soit à partir de la visée chef dans un mode d'urgence, soit plus nominalement au moyen du viseur de masque que l'on distingue nettement à moitié encastré sur le côté droit de la tourelle. Un examen attentif de cette dernière montre aussi de petites caméras d'observation aux abords immédiats du blindé, ce qui est indispensable compte tenu de la position basse de l'équipage dans le châssis. En zone urbaine, cette disposition devra être évaluée avec soin.

Le char pourrait recevoir un canon d'un calibre plus important que celui qui l'équipe actuellement. Les spécialistes ont déjà

remarqué la hauteur relativement importante de la tourelle et surtout le positionnement de l'axe d'élévation du canon. Ce qu'a confirmé récemment le ministre russe de la Défense, Dmitri Rogozine : « Dans l'avenir, le char sur le châssis *Armata* recevra un nouveau canon de 152 mm (...) » Tous les prototypes participant au défilé du 9 mai dernier étaient équipés du canon 2A90 de 125 mm, le même calibre qui équipe les chars russes actuels. Le passage au calibre 152 mm va offrir à l'*Armata* une puissance de feu à tir tendu incomparable par rapport à tous les chars de combat actuels.

Équipage

Le chef de char, l'opérateur tourelle (faut-il encore parler de tireur) et le pilote sont assis côte à côte, à l'abri derrière le bloc de blindage du glacis. Ils disposent d'épiscope d'observation. On note au passage la présence d'un bloc de caméras sur le glacis destiné à donner une vision au pied du char car la position des épiscope est trop reculée. Les épiscope du pilote sont situés derrière

sa trappe qui, en position ouverte, se rabat sur le côté. Cela permet au pilote de bénéficier d'une bonne posture d'observation tête sortie².

Prix

Le prix de l'*Armata* serait d'environ 7,5 millions de dollars, soit le double de celui du *T-90*. Nul doute que des informations supplémentaires sur l'*Armata* seront distillées dans les mois à venir et nous permettront d'approfondir notre analyse. L'*Armata* forme avec son nouvel escorte, le VCI lourd *T-15* avec qui il partage nombre de composants de mobilité, un couple tactique aux capacités étendues que tous les états-majors occidentaux et chinois vont observer avec grande attention. Le couple *T-72/BMP* (littéralement « véhicule de combat d'infanterie ») est relégué au musée. La course aux armements terrestres sera-t-elle relancée pour autant ? Rien n'est moins sûr.

M. C.

² TTU N° 977, 20 mai 2015.

Et Sysnav inventa la géolocalisation de demain¹

Qui n'a jamais rêvé de s'affranchir du GPS ? Lent, facile à brouiller, affaibli par le relief et autres obstacles, le GPS a depuis quelques années montré ses limites. Ce sont ces barrières qui ont poussé les chercheurs de Sysnav, PME française basée à Vernon (Eure), à travailler sur la conception d'une technologie « magnéto-inertielle » inédite susceptible de prendre le relais du GPS en environnement critique et présentée cette année à l'occasion du salon Milipol, qui se tenait à Paris la semaine passée.

Créée en 2009, cette jeune société normande s'est dans un premier temps attachée à conseiller certains grands acteurs institutionnels et privés de l'Hexagone en matière de géolocalisation avant de s'orienter, il y a maintenant quatre ans, vers le développement de ses propres technologies.

Le système conçu par Sysnav et mis en avant durant Milipol se base sur l'utilisation du champ magnétique terrestre. Tout repose sur l'exploitation des variations locales du champ magnétique, en complétant celui-ci d'un ensemble de capteurs inertiels bon marchés et de magnétomètres, à l'image de ceux installés dans nos cellulaires. Grâce à la combinaison de trois boussoles numériques, le système calcule la direction et la vitesse à laquelle se déplace l'utilisateur. Ensuite, on utilise la déformation du champ magnétique terrestre liée à la présence d'objets métalliques. En combinant finalement la

modélisation de ces variations avec les données d'orientation des capteurs, on finit par déterminer la vitesse, et donc la localisation du porteur. Vous suivez ?

Le coup de génie de Sysnav aura été, après six années de recherche et 12 brevets, de réussir à miniaturiser le système ; jusqu'à arriver à le faire tenir dans une simple boîte d'allumettes. Non content d'en avoir réduit la taille, Sysnav l'a également rendu abordable, rendant sa distribution à grande échelle tout à fait envisageable.

Si le principe de fonctionnement peut sembler abscond pour le non-initié, les avantages qui en résultent sont pour le moins impressionnants. Imaginez un système de géolocalisation disponible en tout temps, sous toute latitude et altitude (mêmes négatives), totalement autonome et fonctionnant sans aucune infrastructure...

Certains des premiers clients de Sysnav viennent donc logiquement de l'environnement de défense et de sécurité. Sysnav a ainsi déjà séduit les sociétés de transfert de fonds, dorénavant en mesure de localiser leurs fourgons, même si ceux-ci traversent un tunnel ou si l'on cherche à brouiller leur GPS avant un braquage. Et pourquoi pas, faire de cette innovation l'alliée du soldat du futur... Difficile en effet de ne pas faire le lien avec les théâtres particuliers dans lesquels évoluent nos fantassins actuellement

¹Actualités Nathan Gain, 26 novembre 2015.

(environnements montagneux, désertiques, urbains). L'idée intéresse fortement la DGA, qui a d'ailleurs déjà acquis certains brevets auprès de Sysnav. Ses ingénieurs ont en tout cas déjà développé « Blue Force », une solution « plug & play » pour les véhicules militaires.

Finalement, la seule limite du système, d'après le représentant de Sysnav présent à Milipol, reposerait sur la nécessaire dualité entre le GPS et la technologie magnéto-inertielle, celle-ci n'œuvrant qu'en complément du premier. La technologie de Sysnav oblige en effet l'utilisateur à recalculer régulière-

ment, grâce au GPS, un point précis de localisation en cas d'utilisation prolongée du système, celui-ci évaluant la localisation en fonction du dernier point connu répertorié par le GPS. Conçue pour suppléer le GPS lorsque celui-ci fait défaut, la technologie magnéto-inertielle est donc à privilégier lors de missions de courte durée.

Une limite qui n'a en rien terni la renommée de Sysnav et de sa solution innovante. Au point d'être récompensée, en avril 2014, par le très prestigieux Massachusetts Institute of Technology.

Publications 2015-2016

• **Baud, Jacques: *Terrorisme, mensonges politiques et stratégies fatales à l'Occident*. Éditions du Rocher, 2016.**

Le djihadisme est une résistance, le terrorisme en Europe n'est pas une fatalité. Voilà deux thèses révolutionnaires du Suisse Jacques Baud, expert en terrorisme et en services secrets. Dans un livre très documenté et plein de révélations, il dénonce sans détour la responsabilité des gouvernements occidentaux dans la vague d'attentats djihadistes qui ont frappé les États-Unis et l'Europe. Les djihadistes n'en veulent pas à ce que nous sommes, contrairement à ce que déclare le premier ministre français Manuel Valls. Ils résistent dans une guerre asymétrique aux interventions militaires des puissances qui tuent de façon illégitime et illégale des musulmans. Ce livre, plein de renvois de bas de page et de codes d'interviews vidéos des acteurs et de renvois à des sites officiels, livre bien d'autres secrets.

• **Bonard, Claude ; Meuwly, Olivier ; Vuilleumier, Christophe ; Weck, Hervé de: *L'Honneur au service du diable. Crimes de guerre et cruauté ordinaire*. Genève, Slatkine, 2016.**

Partant d'une étude de Claude Bonard sur les combats autour de Marseille en 1944 avec, du côté allemand, un général qui peut être soupçonné de crimes de guerre sur le front Est, Christophe Vuilleumier, Olivier Meuwly

et Hervé de Weck mettent en évidence que, dans une guerre, il n'y a pas de camp, *pur et chevaleresque*, que les troupes alliées, débarquées en Europe en 1944, ont également commis des actes condamnables. Le droit de la guerre et le droit international s'avèrent le plus souvent peu efficaces. Aux niveaux section, compagnie, bataillon et régiment, il est parfois impossible de les respecter dans tous leurs aspects. Faut-il laisser mourir ses hommes parce qu'un bâtiment protégé se trouve dans le secteur ? Les tribunaux qui jugent les auteurs d'atrocités et de crimes de guerre sont souvent ceux des vainqueurs... Il est facile pour un juriste de peser longuement une décision, alors que le prévenu n'a disposé que de quelques minutes !

Les guerres civiles, les guerres de décolonisation, depuis 1945, ont rendu ces problèmes encore plus aigus.

• **Soutou, Georges-Henri: *La Grande Illusion. Quand la France perdait la paix, 1914-1920*. Paris, Tallandier, 2015.**

Gagner la guerre, perdre la paix ! Selon Georges-Henri Soutou, « l'histoire mémorielle dérive souvent vers une forme de catharsis collective quelque peu voyeuriste. L'émotion se substitue à la réflexion », alors que « c'est l'histoire vue d'en haut (...) qui a façonné l'avenir de la France et de l'Europe pour la suite, avec des répercussions jusqu'à nos jours. » Il place son livre sous le signe

original de l'étude parallèle des objectifs de guerre des principaux belligérants et des nombreuses manœuvres officieuses pour nouer des conversations de paix. Ce jeu réciproque révèle les orientations politiques, géopolitiques, idéologiques, économiques des uns et des autres », peu souvent prises dans leur ensemble.

L'ouvrage nous entraîne dans les idéaux et les débats de l'avant-guerre et la perception par la France de son environnement géopolitique à la paix bancaire de 1919. Avant 1914, les Français ont élaboré des théories, parfois intellectuellement intéressantes, mais n'ont préparé aucun plan précis immédiatement réalisable. Surtout décrypte les relations et les incompréhensions pendant la crise de juillet 1914, les développements de la diplomatie de guerre chez les Alliés, en particulier en direction des neutres, la place symbolique de la Belgique et de la Serbie, petites nations toujours *héroïques*, et le rôle de la propagande. Il constate le lent mûrissement jusqu'en 1917 des buts de guerre tels qu'ils seront rendus publics, avec les questions en amont des nationalités, donc de la survie des Empires centraux après la guerre. Georges-Henri Soutou pointe l'importance des questions économiques, commerciales et industrielles, des conversations secrètes menées en 1917, pas seulement à l'initiative de l'Autriche-Hongrie.

C'est enfin l'armistice, les conversations entre les trois Grands, le rôle du Président américain, les priorités françaises, les efforts allemands pour limiter les conséquences négatives du traité de Versailles en discussion, mais aussi les conversations qui précèdent et entourent les autres traités avec les vaincus bulgares, turcs, autrichiens et hongrois désormais divisés, auxquels on n'accorde souvent que trop peu d'importance.

• **Weck, Hervé de: *Le maquis du Lomont (août-septembre 1944)*. Berne, Bibliothèque Am Guisanplatz, 2016. 76 pp.**

En été 1944, des maquisards français se battent dans le secteur du fort du Lomont, adossés à la frontière suisse. Cette brochure reprend les éléments du livre de Jean-Pierre Marandin, *Le maquis du Lomont (août-septembre 1944)*, qui concernent la Suisse et propose certaines photos qui ne se trouvent pas dans l'ouvrage de l'historien français.

• **Streit, Pierre: *Histoire militaire de la Suisse. Des origines à nos jours*. Gollion, Infolio, 2016. 252 pp.**

Il s'agit de la version revue et complétée du livre de Pierre Streit paru chez le même éditeur en 2006. Dans cette nouvelle édition, l'auteur part des Helvètes pour arriver au programme « DEVA » (Développement de l'armée applicable dès 2018). Vu le crédit « Pages », on ne peut lui demander d'entrer dans les détails, mais de mettre en évidence les constantes, les tendances sur le long terme, les racines historiques. Ancien responsable scientifique du Centre d'histoire et de prospective militaires à Pully, l'auteur jette également des coups de projecteur sur l'avenir proche ou plus lointain.

Contrairement à celle d'autres pays, l'histoire militaire suisse, prise dans un sens pluridisciplinaire, n'est pas en premier lieu le fait de penseurs ou de grands capitaines. Elle est fortement liée à des institutions comme le service étranger, le système de milice, la démocratie directe et la neutralité.

On découvre avec plaisir la vision, objective et en partie nouvelle, du service étranger, en particulier la carrière des officiers, fonction, par ordre décroissant, de la naissance, de l'argent, des recommandations, du mérite. On est loin de l'exaltation d'un Paul de

Vallière dans *Honneur et Fidélité*, publié en 1914 et réédité en 1940.

En revanche, le jugement des conversations d'états-majors franco-suisse pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale, contrairement à la « philosophie de la neutralité armée », semble abrupt et discutable. La présentation de l'affaire des colonels en 1915-1916, accusés d'avoir collaboré avec les Empires centraux, ne tient aucun compte du monde du renseignement, de son principe premier « Do ut des ».

• ***« Quel est le salaud qui m'a poussé ? » Cent figures de l'histoire suisse. Sous la direction de Frédéric Rossi et Christophe Vuilleumier. Gollion, Infolio, 2016.***

Ce livre, dont le titre reprend le cri que les potaches attribuent à Winkelried sur le champ de bataille de Sempach, est une galerie de portraits de Suisses de tout temps et de tous styles. Une place y est faite aux figures emblématiques de l'histoire, hommes d'État, généraux et personnalités au destin national. À leurs côtés, des acteurs de la petite histoire, aventuriers, savants oubliés, voyageurs extraordinaires. « *Quel est le salaud qui m'a poussé ?* » montre que la petite Suisse a donné naissance à un nombre impressionnant de figures singulières, insolites, passionnantes. Une trentaine d'historiens ont apporté leur contribution, offrant à l'ouvrage, par l'étendue de leurs savoirs et de leurs points de vue, une diversité qui fait son attrait.

• ***Keller, Jürg: Le long chemin vers le drapeau suisse. Texte en français et en allemand. Thun, Verein Schweizer Armeemuseum, 2016. 149 pp.***

Quelle est l'origine et l'évolution des emblèmes militaires en Suisse? Jürg Keller, retrace le chemin long et parfois fort caillouteux menant des croix servant de signes d'identité aux guerriers de l'Ancienne

Confédération à la forme du drapeau suisse fixée définitivement en 2013. Dans l'intervalle, on découvre les premiers pennons communs, les drapeaux arborant la croix et le modèle flammé, une interdiction d'utiliser des croix comme symboles ainsi que les premiers drapeaux suisses des sociétés de tir et des militaires. La genèse de notre drapeau étant intimement liée à notre histoire, le chemin y est fondu par la force des choses. Les drapeaux représentent des communautés allant de la Confédération aux communes, en passant par les cantons. Ils méritent donc d'être également traités sur un pied d'égalité, avec le respect qui leur est dû. Dans notre culture, des règles se sont établies à ce sujet tout au long des siècles. L'ouvrage se termine donc en proposant des exemples pour l'usage correct des drapeaux.

• ***Chenau, Jean-Philippe: Robert Moulin et son temps (1891-1942). Gollion, Infolio, 2016. 909 pp.***

Le 11 avril 1942, Léon Savary, écrivain et journaliste parlementaire à Berne, qui n'est pas un inconditionnel de l'Armée, rencontre le colonel Robert Moulin, commandant du régiment d'infanterie 2. « Il avait, en uniforme, une dégaine magnifique. Rien de commun avec ces poussahs ridicules dont notre Armée suisse surabonde, ces officiers bas-du-cul, soudain arrachés à leur rond de cuir pour être costumés en soldats, ces bonshommes incapables de commander une compagnie, mais qui ont acquis trois larges galons dans les bureaux. Non, Robert Moulin était de ceux en qui on aurait tout de suite confiance s'il y avait un coup dur. (...) Je ne partageais pas toujours ses opinions, mais j'avais noté en lui une force – intellectuelle et morale. Il me plaisait par sa rude franchise, par son non-conformisme, par son aversion pour ce qui devient immuable grâce à la puissance funeste de l'habitude. » Ce jour-là, Robert Moulin lui dit toute son estime. Il tient à lui dire parce qu'il ne sait pas s'ils se

reverront. Le 29 avril, Robert Moulin meurt, victime d'une hémorragie cérébrale...

Cet homme à part, d'un idéalisme sans cesse soucieux du réel, est un maître de gymnase passionné et passionnant, journaliste, créateur d'une revue d'art. Robert Moulin, membre de la Ligue vaudoise, conduit de nombreuses campagnes politiques dans les années 1930. Commandant du régiment d'infanterie 2, le « mythique régiment du Pays de Vaud », il préside la Société suisse des officiers entre 1937 et 1942. C'est l'un des promoteurs des caisses de compensation militaires, de la réforme du haut commandement, de la suppression du pas cadencé, d'une meilleure information des soldats et de la population pendant la guerre. À travers les multiples activités d'un personnage hors

du commun, Jean-Philippe Chenaux, qui excelle dans la biographie, éclaire des pans peu connus de l'histoire sociale, politique, corporatiste, intellectuelle, journalistique et militaire du Canton de Vaud, mais également de l'ensemble de la Suisse.

• **Mertenat, Thierry: *Les feux de l'action*. Genève, Labor et Fides, 2016. 258 pp.**

Thierry Mertenat, qui a passé sa jeunesse et sa maturité à Porrentruy, travaille à la *Tribune de Genève*. Pendant quinze mois, il a vécu en immersion chez les sapeurs-pompiers de la Ville de Genève, rassemblant des témoignages qui montrent les rôles et les missions multiples des soldats du feu, pas seulement dans une grande ville.



gvh delémont sa | rue st-maurice 30h | case postale 463 | ch-2800 delémont 1

tél. +41 (0)32 421 96 76 | fax +41 (0)32 421 96 79 | tva 286 029

delemont@gvh.ch | www.gvh.ch

Entreprise certifiée ISO 9001:2015